

Région Centre Val-de-Loire
Département du Loiret

Commune de Aschères-le-Marché

Plan Local d’Urbanisme

Pièce n°1.2 : État Initial de l’Environnement et Diagnostic territorial

Vu pour être annexé à la délibération du conseil
municipal du

Le Maire,

Version approuvée

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
OBJECTIFS DE LA REVISION	6
LES MOTIVATIONS COMMUNALES	6
PARTIE 1 : DIAGNOSTIC TERRITORIAL	7
1.1 ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	7
1.1.1. LA LOCALISATION GEOGRAPHIQUE	7
1.1.2. LA SITUATION ADMINISTRATIVE	7
1.1.3. LE RELIEF	8
1.1.4. LA GEOLOGIE	9
1.1.5. LE POTENTIEL ENERGETIQUE DES AQUIFERES	10
1.1.6. LE PLAN CLIMAT-AIR-ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)	10
1.1.7. LE POTENTIEL EOLIEN	10
1.1.8. LE CLIMAT	11
1.1.9. LA TRAME VERTE COMMUNALE	12
1.1.10. LA TRAME BLEUE COMMUNALE	14
1.1.11. ANALYSE DES GRANDS ENSEMBLES PAYSAGERS	17
1.1.12. ANALYSE MORPHOLOGIQUE URBAINE	18
1.1.12. ANALYSE DU BATI ANCIEN	19
1.1.13. ANALYSE DU BATI RECENT	20
1.1.15. PATRIMOINE ET IDENTITE	21
1.1.16. SYNTHESE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	23
1.2 ANALYSE DEMOGRAPHIQUE	24
1.2.1. L'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE	24
1.2.2. LES VARIATIONS DE POPULATION	24
1.2.3. LA STRUCTURE PAR AGE	25
1.2.4. LES MENAGES	25
1.3 ANALYSE DE L'HABITAT	26
1.3.1. LE PARC DE LOGEMENT	26
1.3.2. LE TYPE DE LOGEMENTS	27
1.3.3. LA DATE D'EMMENAGEMENT	27
1.3.4. L'EQUIPEMENT NUMERIQUE	27
1.3.5. LE MARCHÉ IMMOBILIER	28
1.3.6. LA CONSTRUCTION	28

1.4 ANALYSE SOCIO-ECONOMIQUE	30
1.4.1. LA POPULATION ACTIVE	30
1.4.2. LES ACTIVITES DU TERRITOIRE	31
1.4.3. LES FLUX : LE LIEU DE TRAVAIL DES ACTIFS.....	31
1.4.4. EQUIPEMENT AUTOMOBILE DES MENAGES	31
1.4.5. ANALYSE DES EQUIPEMENTS ET DES COMMERCES	32
1.4.6. LOCALISATION DES PRINCIPAUX EQUIPEMENTS ET SERVICES	34
1.5 ANALYSE DES SURFACES ET DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET FORESTIER	35
1.5.1. L’ACTIVITE AGRICOLE	36
1.5.2. CONSOMMATION DES TERRES AGRICOLES	36
1.5.3. LA FORET	36
1.6 LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS	37
1.6.1. L’ACCESSIBILITE.....	37
1.6.2. LA TRAME VIAIRE COMMUNALE	38
1.7 LES RISQUES MAJEURS	40
1.7.1. LES RISQUES NATURELS	41
1.7.2. LES RISQUES TECHNOLOGIQUES ET INCENDIE	45

Préambule

Le présent rapport de présentation prévu par l'article R. 151-1 à 6 du Code de l'Urbanisme suit quatre objectifs principaux :

- Il présente un **diagnostic** transversal de l'ensemble des caractéristiques communales (contexte, démographie, habitat, socio-économie, équipements, services, infrastructures, contraintes)
- Il analyse l'**état initial de l'environnement** en analysant les ressources naturelles communales, les caractéristiques de l'eau, de l'air, les risques, les réseaux, la structure urbaine historique et actuelle et les unités paysagères

Véritable état des lieux territorial et support du projet choisi par la commune, il assure la cohésion entre les autres pièces du Plan Local d'Urbanisme et permet aux administrés de comprendre le projet et le règlement communal.

OBJECTIFS DE LA REVISION

Le Plan Local d'Urbanisme est régi par les articles L.151 et R.151 et suivants du Code de l'Urbanisme. Il remplace le Plan d'Occupation des Sols (POS) depuis la Loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000. Le PLU s'applique sur tout le territoire communal et est composé de six pièces complémentaires :

- **Rapport de présentation reprenant :**
 - Un diagnostic territorial + état initial de l'environnement + justification des choix retenus + incidences du plan sur l'environnement
- **Projet d'aménagement et de Développement Durables**
 - Vision à moyen terme du développement communal (environ 10 / 15ans)
 - C'est un document d'orientations schématiques et non précis
- **Les orientations d'aménagement et de programmation**
 - Ce sont des « focus » sur des zones de développement de la commune. Elles peuvent prévoir un tracé de voirie indicatif par exemple.
- **Le document graphique du règlement** où est représenté le zonage de la commune
- **Le règlement écrit**
- **Les annexes**
 - Les servitudes d'utilité publique liées notamment au patrimoine, aux lignes aériennes ou encore les Plans de prévention des risques, les périmètres reportés à titre informatif, les réseaux d'eau potable et d'assainissement...

La compatibilité

Le PLU doit respecter les consignes données par différents documents de rang supérieur élaborés par l'État ou d'autres collectivités territoriales, dans une relation de compatibilité.

LES MOTIVATIONS COMMUNALES

Par délibération du 7 mars 2016, le Conseil Municipal a prescrit la révision du PLU et l'élaboration d'un PLU, avec pour principaux objectifs de :

Intégrer le décret du 28 décembre 2015

Maitriser la consommation d'espaces, l'évolution démographique, l'étalement urbain

Prendre en compte les besoins liés aux futurs

équipements Protéger et valoriser les espaces naturels

Préserver l'activité agricole

Conforter la zone d'activité économique

Préserver le niveau des équipements et des services

publics Sécuriser les déplacements

Développer les liaisons douces

Ces premières lignes du projet communal s'intègre néanmoins parfaitement dans une vision élargie du territoire et s'accorde avec les dispositifs intercommunaux, départementaux, régionaux et nationaux.

PARTIE 1 : DIAGNOSTIC TERRITORIAL

1.1 ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

1.1.1. LA LOCALISATION GEOGRAPHIQUE

LA SITUATION

Aschères-le-Marché est une commune située dans le département du Loiret. Elle se trouve à 26 km au nord du centre-ville d'Orléans. Le paysage local est fortement empreint d'espaces agricoles. Aschères-le-Marché est limitrophe de plusieurs communes :

- Au Nord par la commune de Bazoches les Gallerandes
- A l'Est par les communes de Crottes-en-Pithiverais et Neuville-aux-Bois
- Au Sud par les communes de Villereau et Trinay
- Et à l'Ouest par les communes de Ruan et Oison

D'une superficie de 21.01 km², l'espace bâti ne représente qu'une très faible part du territoire, largement occupé par l'espace agricole. Cette situation offre de longues perspectives sur les espaces environnants.

1.1.2. LA SITUATION ADMINISTRATIVE

INTERCOMMUNALITE

La commune de Aschères-le-Marché appartient au département du Loiret et à la région Centre Val-de-Loire. Elle se situe dans l'arrondissement d'Orléans regroupant 446038 habitants en 2018. La commune regroupe 1141 habitants en 2018 soit 55 habitants par km², chiffre inférieur à la densité de l'arrondissement qui est de 152 habitants par km².

Aschères-le-Marché fait partie de la Communauté de Communes de la Forêt regroupant également Aschères-le-Marché, Bougy-lez-Neuville, Neuville-aux-Bois, Loury, Montigny, Rebréchien, Saint Lyé la Forêt, Traînou, Vennecy et Villereau.

17014 habitants résident dans cette communauté de communes en 2018.

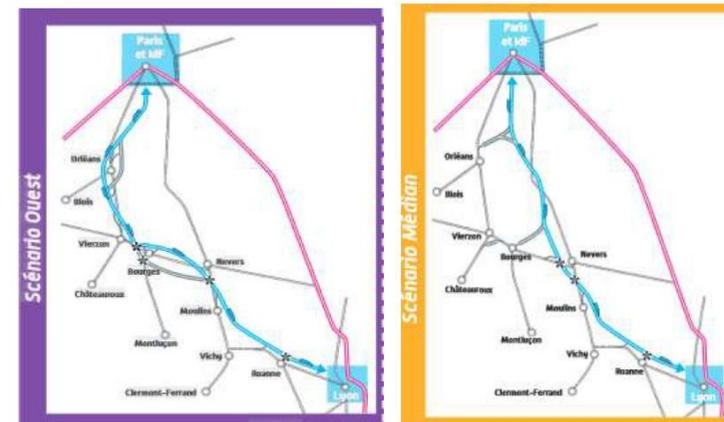
Ses compétences sont :

- Aménagement de l'espace communautaire
- Développement économique
- Protection et mise en valeur de l'environnement

- Acquisition d'immeubles utiles à l'exercice des compétences communautaires
- Construction, entretien des équipements culturels, sportifs et de loisirs déclarés d'intérêt communautaire
- Étude et mise en place de transports intercommunaux
- Voirie
- Mise en place et gestion d'un système d'information géographique et, en particulier, numérisation des cadastres de l'ensemble des communes membres
- Action sociale

LES PROJETS SUPRACOMMUNAUX

La commune d'Aschères-le-Marché est plus ou moins concernée par les options de passage du tracé de la future ligne nouvelle à grande vitesse (LGV) Paris-Orléans- Clermont-Lyon (POCL) : scénario Ouest et scénario Médian. Le scénario de POCL n'est pas encore choisi. Aucun tracé précis n'est par conséquent défini. La première phase des études préalables à l'enquête d'utilité publique a été lancée. Elle concerne les sections communes aux deux scénarios (Ile-de-France d'une part et sud de Nevers – arrivée sur Lyon d'autre part).



SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

Elle entre également dans l'aire d'élaboration du SCOT du Pays Forêt d'Orléans Val de Loire. Son élaboration est en cours.

1.1.3. LE RELIEF

LE RELIEF SUR LE TERRITOIRE

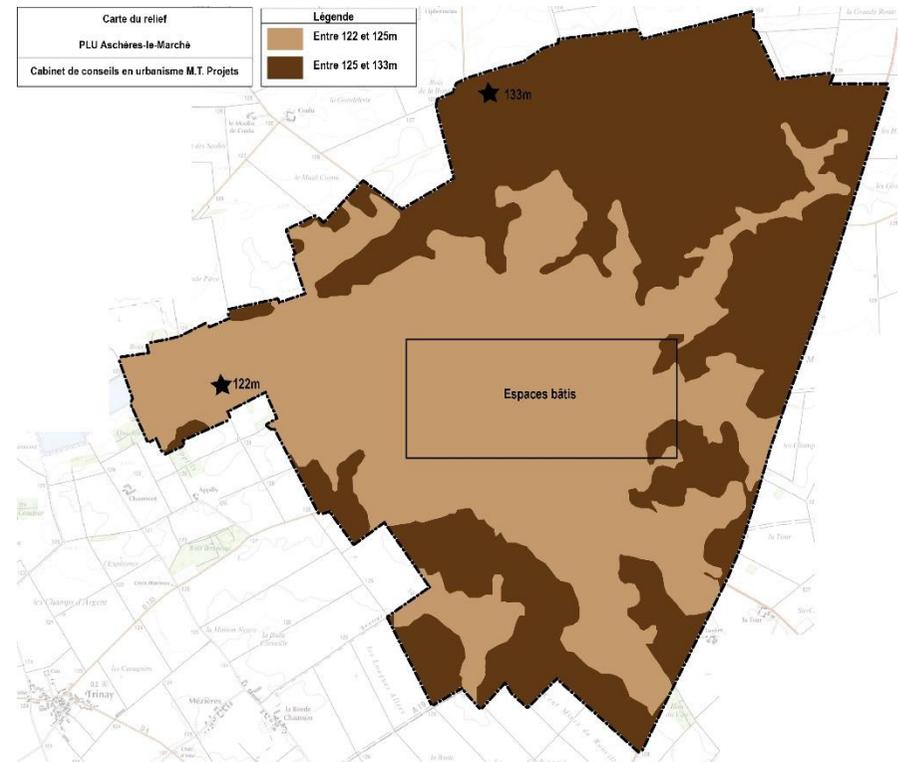
Territorialement, la commune se situe dans la forêt d'Orléans.

Les cotes d'altitude les plus basses se situent à 122m.

L'espace bâti de Aschères-le-Marché est généralement compris aux alentours de 125m.

Les cotes les plus élevées sont situées au nord de la commune (133m).

Aucune contrainte de relief n'est recensée.



1.1.4. LA GEOLOGIE

LA CARTE GEOLOGIQUE

Le sous-sol géologique de Aschères-le-Marché est décrit par la notice géologique d'Orléans et de Neuville au Bois. Quatre terrains géologiques sont représentés :

LP = LIMONS DE PLATEAU (BLANC CASSE)

Ils forment des placages discontinus sur le Calcaire de Beauce et ne s'observent que rarement sur les dépôts argilo-sableux burdigaliens. Ces limons, en général peu épais, atteignent au maximum 2 mètres. Ils n'ont été représentés que lorsque leur puissance était supérieure à 0,60 m. C'est une formation argilo-sableuse brun clair, de caractère éolien, se chargeant à la base de sables miocènes remaniés et de cailloutis calcaires empruntés à la formation sous-jacente.

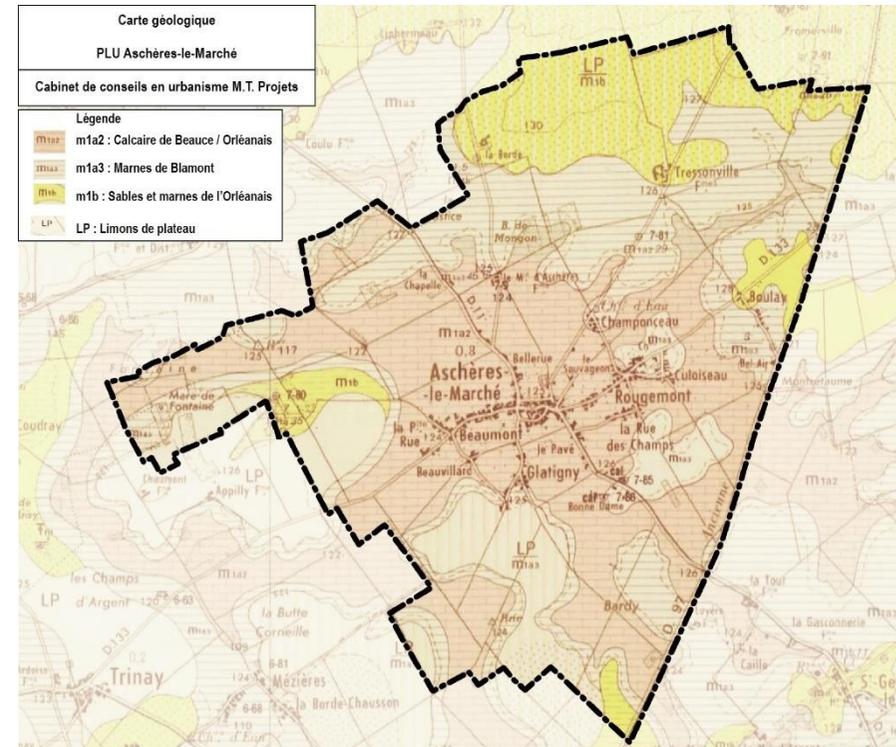
M1A = MARNES ET SABLES DE L'ORLEANAIS (JAUNE)

Le Calcaire de Montabuzard, faciès particulier et terminal des marnes de l'Orléanais, apparaît comme une lentille peu épaisse (4 à 5 m) reposant, sans autre intercalation qu'un banc de marnes blanches ou brunâtres, sur une plate-forme ravinée de calcaire de Beauce, située en contrebas de la butte aquitaine de Champgélain. Ce calcaire fut anciennement exploité en carrière souterraine.

Les Marnes de l'Orléanais séparent en Forêt d'Orléans les sables de Sologne de ceux de l'Orléanais. Leur épaisseur n'est pas constante : atteignant parfois 8 m, elles peuvent dans certaines zones totalement disparaître, rendant alors précaire la limite entre les deux formations sableuses. Les Marnes de l'Orléanais sont au sommet très calcaires, blanches, farineuses et noduleuses avec traînées d'argile verte.

M1B = SABLES ET ARGILES DE SOLOGNE (JAUNE PALE)

Ils forment sur une grande étendue un territoire imperméable, marécageux et infertile, recouvert par la majeure partie de la Forêt d'Orléans. Sur une épaisseur pouvant atteindre 12 m, cette formation comprend des sables argileux, des sables purs le plus souvent grossiers et des argiles bigarrées grises, verdâtres ou beiges. Le calcaire fait défaut, aussi bien dans les sables que dans les argiles et l'ensemble de cette formation s'est révélée azoïque.

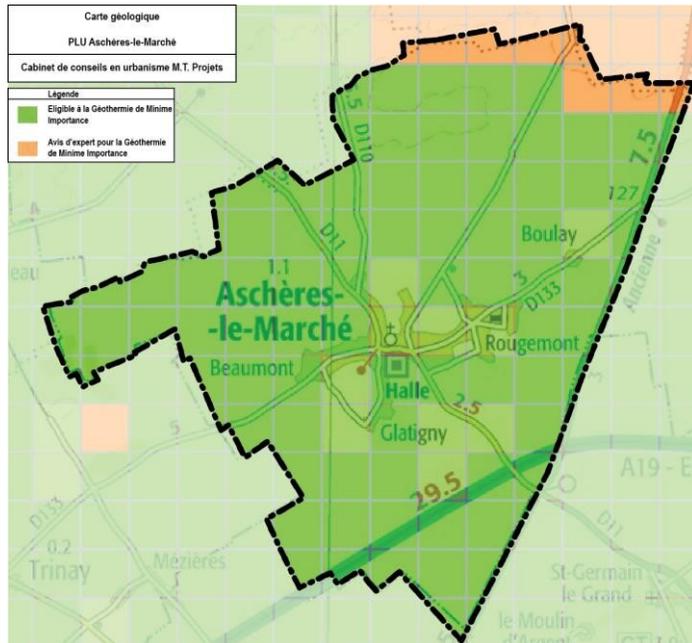


1.1.5. LE POTENTIEL ENERGETIQUE DES AQUIFERES

La géothermie désigne le processus permettant de capter en profondeur la chaleur terrestre, et l'exploiter via un système de canalisations afin de l'exploiter en surface sous forme d'électricité ou de chaleur. Ce procédé est basé sur un système de tuyauterie creusé dans le sol, à l'intérieur duquel circule en permanence un échange de courants chauds et froids. Depuis juillet 2015, une nouvelle façon d'encadrer les activités de forage est en vigueur notamment afin de simplifier les démarches administratives pour les forages compris entre 10m et 200m et aux équipements de moins de 500kW.

Ainsi, pour réaliser des travaux de géothermie, il est dorénavant obligatoire de faire appel à des entreprises de forage qualifiées.

La commune possède un potentiel géothermique du meilleur aquifère fort à très fort. Cela signifie que l'utilisation de techniques de géothermie peut être utilisée pour une utilisation domestique car les rendements sont corrects.



1.1.6. LE PLAN CLIMAT-AIR-ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Rendu obligatoire pour les régions, départements, métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomération et communautés de communes de plus de 50 000 habitants depuis la loi Engagement National pour l'Environnement, le Plan Climat-Energie Territorial constitue les engagements des collectivités face aux enjeux énergétiques et climatiques.

Le PLU communal devra prendre en compte les PCET suivant :

- PCET Région Centre Val de Loire approuvé le 16ra/12/2011 (annexe du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire).
- En janvier 2022, le département a adopté un plan de 28 actions pour atteindre des objectifs environnementaux en matière de réduction des gaz à effet de serre à l'horizon 2030. Ce plan est axé autour de trois thématiques : la consommation d'énergies, les déplacements et les achats.

1.1.7. LE POTENTIEL EOLIEN

La commune est concernée par le Schéma Régional Climat Air Energie en vigueur depuis le 28/06/2012.

La commune d'Aschères le Marché est située dans une zone favorable au développement de l'énergie éolienne identifiée dans le Schéma Régional Eolien. Il s'agit de la zone favorable (en vert texturé) ci-dessous :



1.1.8. LE CLIMAT

TEMPERATURES

Le climat est assez doux puisque c'est encore un climat océanique dégradé. Janvier est le mois le plus froid et juillet/août sont les mois les plus chauds. La température moyenne annuelle est de 11.3°C entre 1981 et 2010.

PRECIPITATIONS/ORAGE

Aschères-le-Marché connaît une pluviométrie inférieure à la moyenne nationale : en moyenne, 642mm entre 1981 et 2000 selon le site internet www.meteo-centre.fr. La pluviométrie annuelle est homogène.

La majorité des orages circule par les vents de Sud-ouest qui apportent de l'air chaud et humide. La plupart s'observe entre Mai et Septembre.

ENSOLEILLEMENT

La durée d'insolation est peu élevée, en moyenne 1801h par an. La moyenne nationale est à 1973 heures/an.

NEIGE

La neige apparaît surtout quand le vent est au Nord ou au Nord-est et elle tombe essentiellement entre novembre et mars.

VENTS

Les vents dominants viennent du secteur Sud-ouest. Toutefois, on peut noter des vents de Nord-est, notamment quand l'Anticyclone continental de Sibérie se renforce.

La commune de Aschères-le-Marché est soumise à un climat océanique dégradé avec une nuance continentale marquée. Cela veut dire que les écarts de température entre l'hiver et l'été sont importants. Les hivers sont relativement froids et les étés chauds. Les précipitations sont bien réparties sur l'ensemble de l'année.

Ville	Ensoleillement	Pluie
Paris	1797 heures/an	642 mm/an
Nice	2694 heures/an	767 mm/an
Strasbourg	1637 heures/an	610 mm/an
Aschères-le-Marché	1801 heures/an	642 mm/an
Moyenne nationale	1973 heures/an	770 mm/an

Concernant l'analyse de la qualité de l'air, le Porter à Connaissance précise que la commune est située hors zone sensible au sens du Schéma Régional Climat Air Energie.

1.1.9. LA TRAME VERTE COMMUNALE

Aucun site naturel de protection réglementaire n’est recensé sur le territoire communal (Natura 2000, Zone Naturelle d’Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique, Biocorridor, Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux, Réserve Naturelle, Arrêté de Protection du Biotope...).

La commune entre dans l’aire du Schéma Régional de Cohérence Ecologique adopté le 16/01/15.

PROTECTIONS REGLEMENTAIRES

La commune n’est pas concernée par une protection environnementale réglementaire.

PROTECTIONS CONTRACTUELLES

PARC NATUREL REGIONAL

La commune n’entre pas dans l’aire d’un parc naturel régional.

ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX

NATURA 2000 - DIRECTIVE HABITATS ET DIRECTIVE OISEAUX

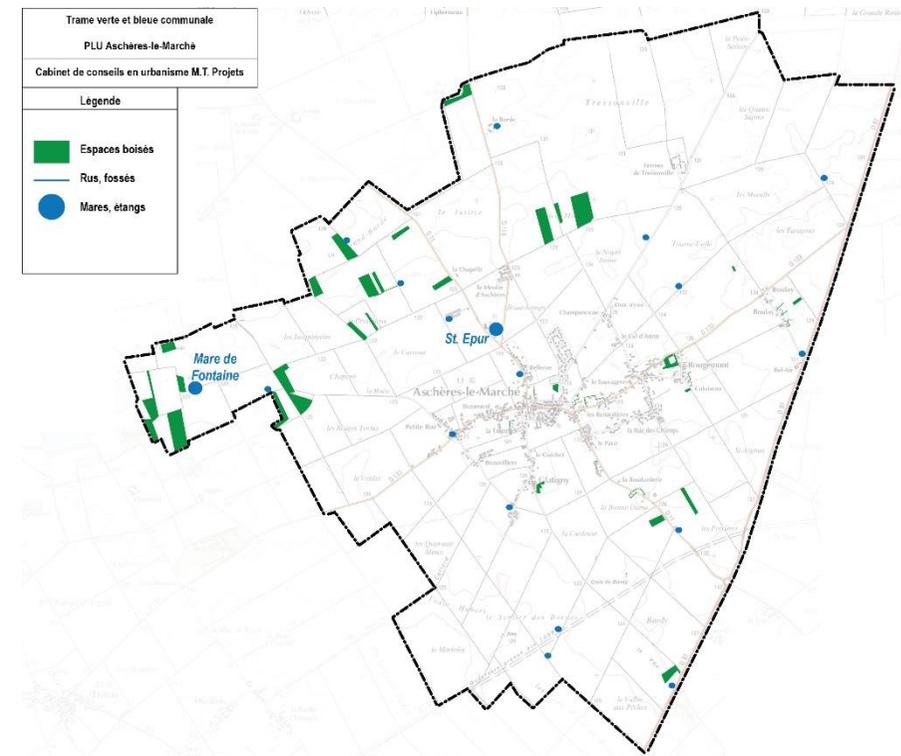
L’espace naturel le plus proche de la commune est le site Natura 2000 Zone Spéciale de Conservation FR2400524 « Forêt d’Orléans et périphérie », composé de plusieurs petites entités et situées à 4km à vol d’oiseau du centre de la commune. D’un point de vue urbanistique, l’urbanisation potentielle de Aschères-le-Marché ne semble pas pouvoir porter atteinte à la conservation de ce site Natura 2000 relativement éloigné.

Le site est composé à 51% de forêts caducifoliées, à 35% de résineux et à 10% d’eaux douces intérieures. Le reste se divise en marais, tourbières, landes, prairies et pelouses sèches et steppes.

Entre autres caractéristiques, il est à noter que l’intérêt réside dans la qualité des zones humides (étangs, tourbières, marais, mares) ainsi qu’une grande richesse floristique, intérêt élevé pour les bryophytes, les lichens et les champignons.

L’intérêt faunistique et notamment avifaune repose sur les rapaces, chiroptères, amphibiens et insectes.

La vulnérabilité est considérée comme faible sur le site inpn.mnhn.fr



ZONES D'INVENTAIRES SCIENTIFIQUES

CORRIDORS ECOLOGIQUES

La commune de Aschères-le-Marché est située dans le bassin de vie d’Orléans dans lequel des sous-trames dites prioritaires ont été identifiées : milieux humides, milieux prairiaux, pelouses et landes sèches à humides sur sols acides, lisières et landes sèches sur sols calcaires.

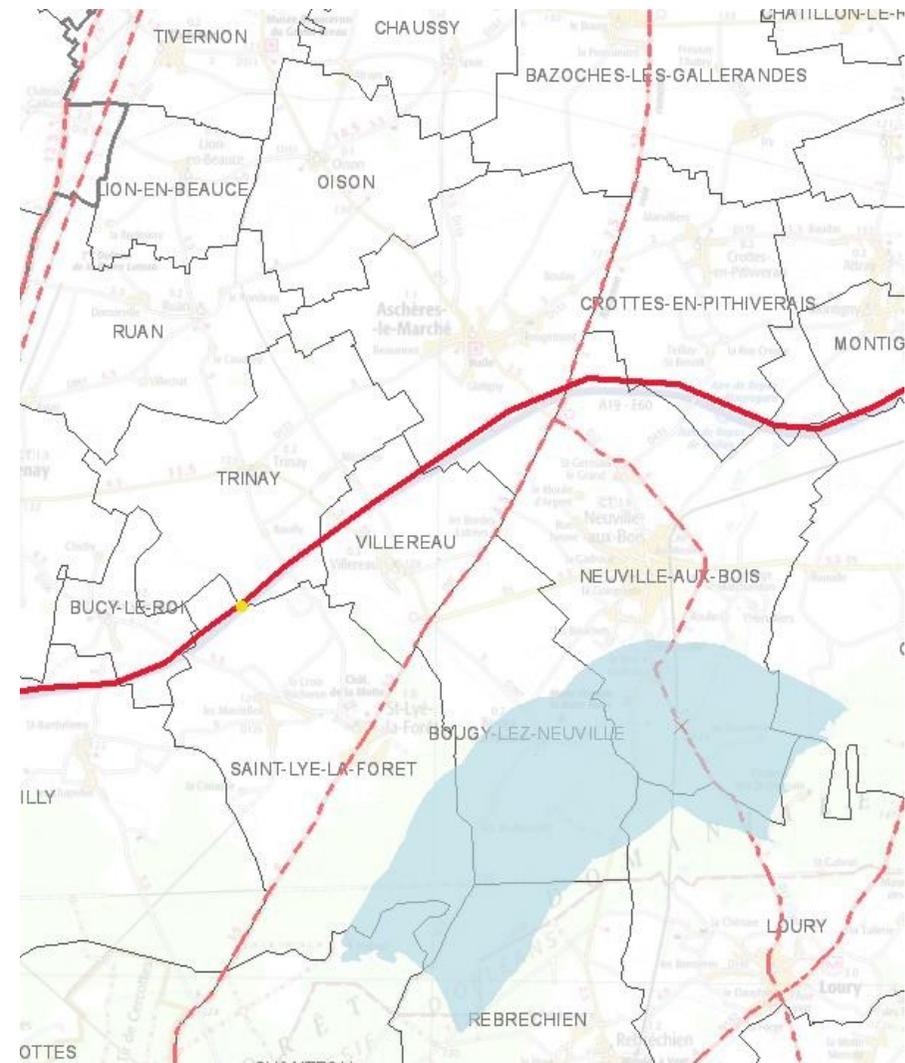
La commune est plus particulièrement concernée par les sous-trames de milieux boisés avec la présence de zones de corridors diffus à préciser localement et par celle des milieux humides, des cours d’eau et milieux prairiaux avec un corridor écologique potentiel à préserver.

ESPACES NATURELS SENSIBLES POTENTIELS

La commune n’est pas concernée par des espaces naturels sensibles potentiels.

ZONE NATURELLE D'INTERET ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE DE TYPE 1 ET 2

La commune n’est pas concernée par une ZNIEFF de type 1 ou 2.



1.1.10. LA TRAME BLEUE COMMUNALE

L'HYDROGEOLOGIE

Extrait de la notice géologique d'Orléans :

« La nappe du calcaire de Beauce est libre au nord de la Loire. La surface piézométrique passe de la cote +110 au nord de la feuille géologique à la cote +85 en aval d'Orléans. Cette différence de cote met la nappe en charge dans le Val. »

Extrait de la notice géologique de Neuville :

« La productivité des captages est toujours satisfaisante grâce à la grande perméabilité du réservoir aquifère, perméabilité secondairement acquise par érosion chimique et mécanique de la roche encaissante. [...] La réalimentation de la nappe est assurée par les pluies excédentaires qui tombent entre le 15 septembre et le 15 mars. »

Nom de la masse d'eau	Référence	Etat	Objectif de bon état	Paramètres déclassants
Calcaires tertiaires libres de Beauce	FRGG092	Chimique = Médiocre - Quantitatif = Médiocre	Chimique = 2027 - Quantitatif = 2015	Nitrates ; Pesticides ;
Albien-néocomien captif	FRHG218			

Source : SDAGE Seine-Normandie

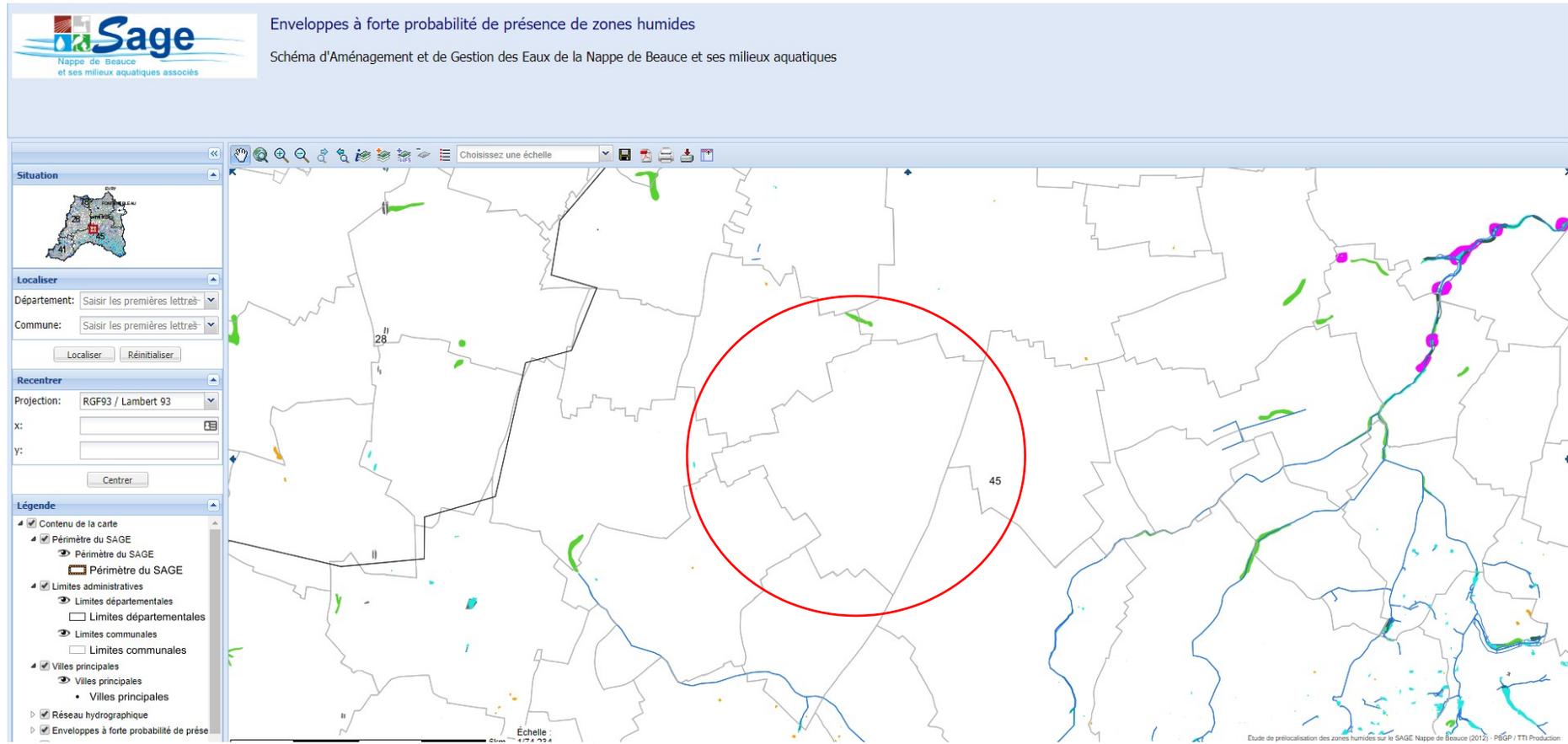
La commune n'est pas concernée par une zone de vulnérabilité de la ressource en eau mais est située en zone vulnérable des nitrates.

LES EAUX SUPERFICIELLES

La commune n'est traversée par aucun cours d'eau.

ZONES HUMIDES

La commune n'est pas concernée par des secteurs potentiellement humides.



SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'EAU

La commune entre dans le périmètre du SAGE Nappe de Beauce concernant une nappe souterraine. Ce SAGE a été approuvé le 11 juin 2013.

SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'EAU

Dans le but de contribuer à l'amélioration de la qualité des cours d'eau, le SDAGE du Bassin de la Loire-Bretagne établi par l'Agence de l'Eau en concertation avec l'État, les collectivités, les industriels et toutes les corporations susceptibles d'être concernées, adopté par arrêté régional le 4/11/2015 a fixé des orientations et des objectifs à atteindre et notamment :

- Repenser les aménagements des cours d'eau
- Réduire la pollution par les nitrates
- Réduire la pollution organique et bactériologique
- Maitriser et réduire la pollution par les pesticides
- Maitriser et réduire les pollutions dues aux substances dangereuses
- Protéger la santé en protégeant la ressource en eau
- Maitriser les prélèvements d'eau
- Préserver les zones humides
- Préserver la biodiversité aquatique
- Préserver le littoral
- Préserver les têtes de bassin versant
- Faciliter la gouvernance locale et renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques
- Mettre en place des outils réglementaires et financiers
- Informer, sensibiliser, favoriser les échanges

L'ASSAINISSEMENT

La commune présente un réseau d'assainissement collectif. Ce système comprend 3 postes de relevage.

Les eaux usées sont traitées par une station d'épuration construite en 1979 pour 1400 équivalent-habitants pour un volume max de 210m³ / jour. Cette installation a fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique le 28/3/1979, et mise en service le 1 mai 1981.

La commune ne possède pas de zonage d'eaux pluviales.

L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

La commune est alimentée en eau par un forage sur eaux souterraines implanté sur le territoire de Teillay (Lieu-dit La Sévinerie) et dont le débit est de 2 fois 120m³ par heure.

Les communes de Crottes, Teillay, d'Attray, Montigny, Aschères-le-Marché et Bazoches-les-Gallerandes sont également alimentées par le forage.

Le nombre d'abonnés est de 3449 pour une consommation de 238 731m³ en 2016 (539 abonnés dans la commune pour une consommation comprise entre 48407m³ et 77202m³)

L'eau est stockée dans 5 châteaux d'eau et plusieurs bâches dont une de 250m³ sur la commune et l'alimentation est réalisée par canalisations en PVC / fibro-ciment par gravitation.

1.1.11. ANALYSE DES GRANDS ENSEMBLES PAYSAGERS

LES GRANDS ENSEMBLES PAYSAGERS

La commune est située dans les plaines agricoles de la Beauce.

TRAME PAYSAGERE

Cette carte de synthèse montre l’empreinte des espaces agricoles par rapport à l’espace bâti.

Les espaces boisés sont très peu nombreux et revêtent une grande importance pour rythmer les paysages communaux.

Les espaces urbanisés occupent une petite part du territoire communal située au cœur de celui-ci avec quelques écarts (très souvent d’anciennes fermes).

Dans l’Atlas des Paysages réalisé par le département du Loiret en 2009, la commune appartient à l’ensemble de la « Grande Beauce » dont les enjeux sont :

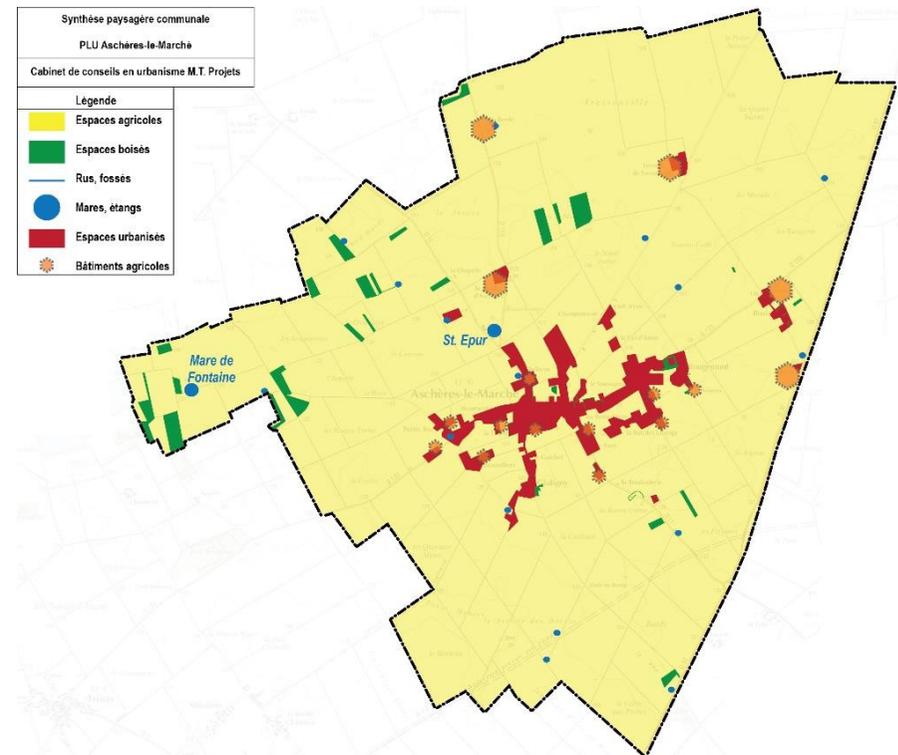
- Gérer l’extension urbaine : Pour limiter l’éparpillement pavillonnaire, la priorité doit être donnée à la densification du centre bourg.
- Encadrer l’évolution du paysage agricole et l’implantation d’éoliennes : En matière d’agriculture, veiller à ce que le parcellaire ne s’agrandisse pas. L’implantation éventuelle d’éoliennes devra être maîtrisée afin d’éviter des problèmes de covisibilité et des effets de saturations visuelles.
- Préserver les boisements et les mœurs humides : Les quelques boisements constituent une richesse paysagère face aux plaines céréalières et permettent de préserver des zones de biodiversité.
- Valoriser le patrimoine : Les halles et l’église sont des monuments qu’il s’agit de préserver et de mettre en valeur.

VERGERS ET BOISEMENTS INSERES DANS LE TISSU URBAIN

L’espace bâti est relativement dense, desservi par d’étroites rues en majorité rappelant les villages anciens. Dans cette trame bâtie, les jardins cultivés sont assez présents et des vergers et jardins ont été identifiés. Une protection de ces espaces pourra être envisagée.

LES CONES PAYSAGERS

La commune possède au sein de l’espace bâti plusieurs cônes paysagers dont il faut tenir compte dans la définition du projet.



Les cônes principaux concernent l’espace agricole et certains boisements. L’espace agricole se distingue nettement par des ouvertures lointaines sur le paysage.

Ceux-ci ont été préservés de l’urbanisation : le choix des secteurs d’urbanisation future ne remet en effet pas en cause le maintien de ces cônes de vue.

1.1.12. ANALYSE MORPHOLOGIQUE URBAINE

L'INSERTION PAYSAGÈRE DES CONSTRUCTIONS

L'insertion paysagère des constructions est assurée essentiellement depuis l'après deuxième guerre mondiale. L'espace libre en avant de la construction est très souvent végétalisé et arboré.

ÉVOLUTION MORPHOLOGIQUE

L'espace bâti, originellement de forme « linéaire » (ou « village-rue ») est marqué par une évolution de sa structure paysagère.

La structure originelle du bâti s'est principalement développée le long des deux RD : RD133 et RD11, représentant le Cardo et le Decumanus des villes romaines.

Le cœur du village est marqué grâce à la présence de la halle, de l'église et de la mairie. La densité d'habitat y est la plus importante avec de nombreuses maisons mitoyennes.

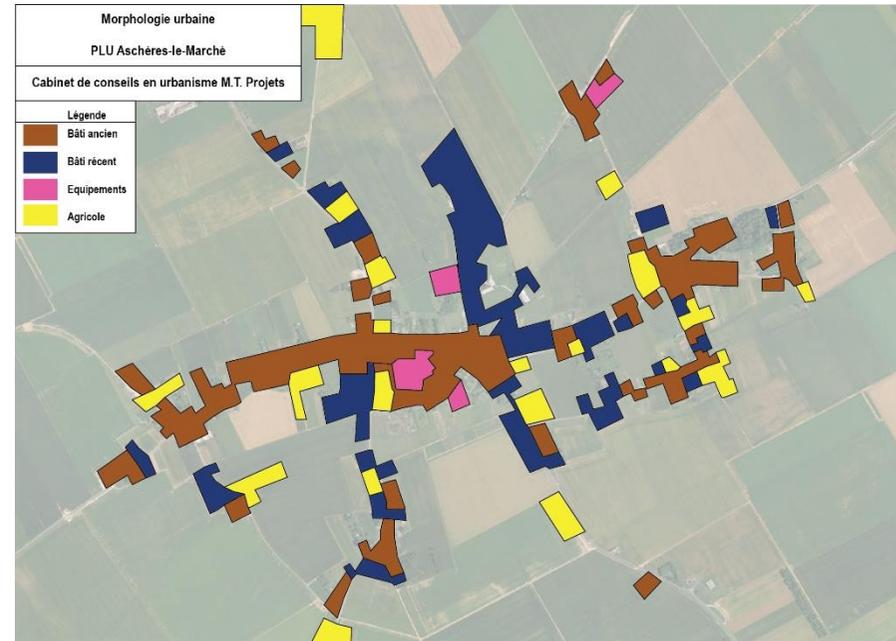
Les équipements sont répartis dans la commune avec les écoles et l'église dans un pôle et la mairie et les équipements de loisirs tels que le stade, la salle communale dans un autre pôle.

Les extensions récentes (après 1950) se situent à chaque extrémité de l'espace ancien sans ordre particulier. Il a s'agit d'urbanisation d'opportunités pendant de nombreuses années, qui a permis de structurer la commune le long des axes routiers. Cette urbanisation a été fortement consommatrice d'espaces ; laissant par ailleurs de nombreuses dents creuses encore à l'heure actuelle.

Afin de réduire l'impact des nuisances de la Route Départementale, l'urbanisation sous forme de lotissement s'est produite en épaississement du tissu urbain (Lotissement en épaississement de la Route de Tressonville).

Un espace vierge de construction demeure entre la rue du Pavé et la rue des champs, actuellement en prairie agricole. Un développement de l'urbanisation dans ce secteur permettrait un comblement d'un espace résiduel sans étalement urbain et en cohérence avec l'urbanisation des dernières décennies.

Une première phase d'urbanisation « Trois Cheminées phase 1 » est en cours de réalisation pour environ 45 logements.



1.1.12. ANALYSE DU BATI ANCIEN

Asnières-le-Marché fait partie de la région naturelle de la Beauce. Son bâti le plus ancien en est l'illustration.

IMPLANTATION

L'implantation des constructions est peu éloignée de la voie, voire située à l'alignement des voies le long de la RD133 / RD11.

FAÇADES

Les façades des constructions sont généralement en pierres apparentes ou enduites de teintes claires.

Elles sont typiques de la région beauceronne avec généralement deux à trois travées, ces dernières étant pour la plupart d'anciennes longères agricoles ou de grandes maisons familiales.

Nombreux décors : linteau en pierre, chéneau, lucarne, bandeau.

On notera la présence de cheminée de taille moyenne.

TOITURES

Les toitures sont à pente moyenne, environ 35° à 45° à l'horizontale. Les versants sont généralement deux ; parallèles à la voie mais ils seront à 4 pans pour les constructions les plus imposantes en volumétrie.

Les matériaux employés sont le plus souvent de la tuile plate de teinte brune/orangée ou des ardoises. Les toitures possèdent parfois des ouvertures de type fenêtre de toit (majoritairement).

La hauteur moyenne au faîtage est de 6 à 10m.

HARMONIE PAYSAGERE

Les constructions sont marquées par leur hauteur cohérente comprise entre 6 et 8m (R+1) pour le bâti ancien. Les volumes sont moyens en façade. La végétation est peu présente, notamment du fait de la position des constructions par rapport à la voirie.

Les clôtures sont soit en grillage ou en muret et fer forgé pour les constructions les plus anciennes.



1.1.13. ANALYSE DU BATI RECENT

Les extensions pavillonnaires ont généralement été réalisées sous forme de lotissements.

IMPLANTATION

Les constructions sont implantées en retrait de l'alignement de la voirie. Ce retrait est plus imposant que dans le bâti ancien.

Il varie entre 5 et 8m, parfois davantage dans des cas isolés.

FAÇADES

Les teintes employées pour les façades des constructions sont claires rappelant les couleurs sablés claires.

La contiguïté des constructions est très peu présente dans le bâti récent. Les décors comme les corniches ou les chainages d'angle sont très peu présents.

Les ouvertures sont nombreuses et standardisées avec menuiseries en bois ou en PVC.

TOITURES

Les toitures sont hétérogènes avec des toits à pentes moyennes d'environ 35 à 45°. Ils sont généralement à 2 ou 4 pans.

Les toitures sont recouvertes de tuiles mécaniques le plus souvent, ayant parfois l'aspect de la tuile plate.

HARMONIE PAYSAGERE

La hauteur des constructions est comprise entre 6m et 8m (souvent en rez-de-chaussée, voire R+1). Les constructions étant récentes, la végétation n'est pas encore fortement développée mais des plantations ont été réalisées en général.



1.1.15. PATRIMOINE ET IDENTITE

LE PATRIMOINE

L'ÉGLISE

A l'origine, un prieuré fut établi au XIIe dans le château d'Aschères, avec une chapelle servant d'église. En 1203, le seigneur GAUTHIER de Nemours, Chambellan du Roi, en demanda le transfert au milieu du village formé hors-les-murs. L'Église paroissiale, dont la construction hors l'enceinte du château commença en 1204 sous Gauthier 1er de NEMOURS est dédiée à la Vierge Marie. Elle abritait la Bonne Dame d'Aschères, vénérée du pays et des alentours, qui fut un moment « empruntée » par Pierre de REILLAC, baron de Rougement devenu Seigneur de MÉRÉVILLE. Rendue puis cachée pour la préserver des protestants, elle fut retrouvée entre ASCHÈRES et NEUVILLE en un lieu maintenant appelé la Bonne Dame.

Une église est alors construite et conserve son clocher-porche et son chœur du XIIIe. Le beffroi est ravagé par un incendie en 1736, les quatre cloches fondues sont remplacées par deux, le gros et le petit glas. L'église est restaurée en 1806, puis à nouveau en 1867 (choeur), un maître-autel neuf est installé en 1876. La nef est totalement reconstruite de 1893 à octobre 1895 ; durant les travaux, la halle est close et transformée en chapelle provisoire. Les cloches sont électrifiées en 1963 (don de Mme MALON).

Le 29 janvier 1988, une tornade endommage la flèche, qui est restaurée. Le clocher-porche est entièrement restauré en l'an 2000 et le côté sud de la nef est ravalé par la suite. Sous le chœur se trouve un caveau, qui a appartenu à la famille DE BEAUCLERC. Un calorifère a été établi dans la moitié nord de ce caveau à la fin du XIXe siècle afin de chauffer l'église : cette espèce de four, alimenté au charbon, chauffait l'air qui était envoyé par des conduites, dans l'église. Cette pièce voûtée prend jour par un soupirail côté sud et est accessible par un escalier pentu s'ouvrant derrière le maître-autel.

A gauche du chœur se trouve l'épitaque de Charles HOTMAN (†2 octobre 1680). Juste à côté, sous une tourelle flanquée contre le chœur, une chapelle est aménagée, voûtée d'ogives de la même façon que le porche.

LA HALLE

La Halle du Moyen Age témoigne qu'un important marché se tenait à ASCHÈRES. Abris le marché ne fut pas la seule vocation de la Halle. Après la Révolution, la justice de paix y avait une « salle ». Ce fut aussi là qu'était installée la Mairie avant son transfert au Champart (1868) et la construction de l'actuelle mairie en 1881. En 1894, la Halle accueillit les paroissiens pendant la restauration de l'église. Dans les années plus récentes, elle servit d'abri puis d'entrepôt de matériel. En 1979, un comité de sauvegarde réuni en association « Les Amis de la Halle » mobilisa avec succès tous les moyens et les énergies pour que sa restauration soit entreprise.

Inscrite comme Monument historique par arrêté en date du 17 février 1987, la Halle d'Aschères-le-Marché avait pour dénomination : "marché couvert". Le pavement du sol fait partie des éléments protégés. L'époque de reconstruction remonte au 18e siècle.

Au Moyen Age, Aschères était un marché de céréales, avec sa propre unité de mesure, la "mesure d'Aschères". La halle est un bâtiment rectangulaire avec un toit à quatre pans. Le côté sud était fermé par une porte à barreaux de fer au-dessus de laquelle se trouvaient deux anciens vitraux de l'église sans doute amenés lors de la reconstruction de la nef de l'église au 19e siècle. Sur le côté nord, un auvent à deux pans abrite une porte d'entrée en plein cintre. Le gros œuvre est en pan de bois partiellement hourdis de brique. L'intérieur présente une charpente à entrails et poinçons. Le sol est couvert d'un dallage en pierre. La Halle est la propriété de la commune.



LE BLASON

De gueules à la fasce échiquetée d'argent et d'azur de trois tires, accompagnée en chef de deux abeilles d'or et en pointe d'une gerbe de blé du même.

Une tradition agricole

Les deux éléments les plus propres à figurer sur les armoiries de la commune sont d'une part le blé, culture traditionnelle rappelant l'appartenance à la Beauce, et d'autre part les abeilles, puisque le toponyme d'Aschères dérive du latin classique *apiarum* signifiant rucher, endroit où l'on élève des abeilles.

Armes de la famille de Pluviers pour inspiration

Par ailleurs, l'ensemble de la composition s'inspire des armes de la famille de Pluviers, à laquelle appartient le plus ancien seigneur d'Aschères que l'on connaisse, Thiercelin de Pluviers, au XI^e siècle. Notons que les couleurs sélectionnées, or et rouge (de "gueules" en langage héraldique), rappellent également les tons cuivrés des vignobles au temps des vendanges, la vigne ayant été longtemps l'une des principales activités de la petite cité.



1.1.16. SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

ENVIRONNEMENT ET ZONES NATURELLES

- Relief très peu marqué
- Climat océanique dégradé
- Une géologie de limons et d'argiles
- Potentiel géothermique
- Aucun site naturel protégé
- Aucun cours d'eau
- L'assainissement est collectif en majorité

CADRE DE VIE

- Cadre de vie très agréable
- Occupation d'une petite part du territoire par le bâti
- Commune ancrée dans la plaine agricole

PAYSAGE

- Développement principal du bourg en forme linéaire le long des RD133 et RD11 avec évolution morphologique en épaissement du tissu urbain
- Insertion paysagère des constructions à maintenir
- Nombreux axes de vues paysagères
- Urbanisation en évolution avec une forme pavillonnaire individuelle majoritaire

PATRIMOINE

- Maisons anciennes en pierre
- Patrimoine bâti ancien, plusieurs rénovations

1.2 ANALYSE DEMOGRAPHIQUE

1.2.1. L'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE

La commune de Aschères-le-Marché possède une population de 1141 habitants selon le recensement de 2018. L'étude démographique montre une évolution majoritairement positive depuis 1975. La plus forte hausse se situe entre 1990 et 1999 (+125 habitants).

La croissance de la commune, après avoir connu un temps d'arrêt dans les années 2000, est repartie à la hausse dans les années 2010, notamment avec la réalisation de plusieurs opérations d'habitat dont l'une en 2018.

Le plan local d'urbanisme doit permettre à la commune d'établir un développement démographique réfléchi et organisé.

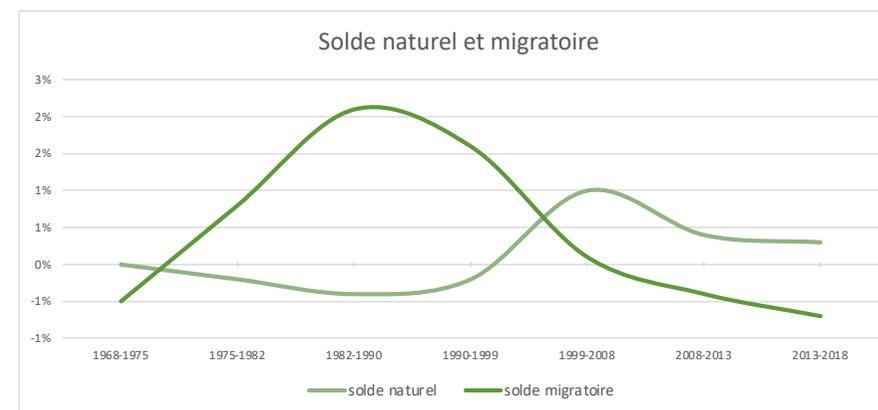
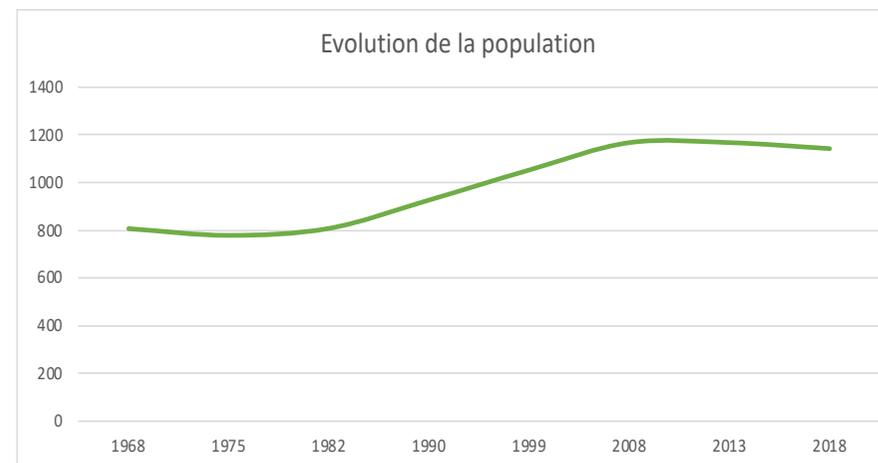
1.2.2. LES VARIATIONS DE POPULATION

La combinaison du solde naturel et du solde migratoire positifs implique une croissance de la population.

◊C'est la situation entre les années 1980 et la fin des années 1990 avec un pic de croissance annuelle moyenne entre 1982 et 1990 (+1.7%).

Ce rythme est aujourd'hui stabilisé à 0.75% de variation annuelle moyenne (entre 1999 et 2012), soit un taux toujours supérieur au taux départemental.

On remarque que le solde migratoire est le principal artisan de la croissance démographique, ainsi la population communale augmente en fonction des arrivées de nouveaux habitants et donc de l'ouverture à l'urbanisation de terrains.



1.2.3. LA STRUCTURE PAR AGE

L'analyse de la structure des âges affiche une tendance à l'augmentation des 60 ans plus, ainsi que de la tranche d'âge 15-29 ans. Cette augmentation des 15-29 ans est un bon signe pour la commune, car l'âge moyen pour avoir des enfants est de 28 ans. Cela peut donc présager d'un certain dynamisme démographique à venir, mais cette prévision est à tempérer en raison de la diminution continue de la part des 0-14 ans depuis 2008.

Cette situation résulte du peu de renouvellement de population observé depuis les années 2010.

1.2.4. LES MENAGES

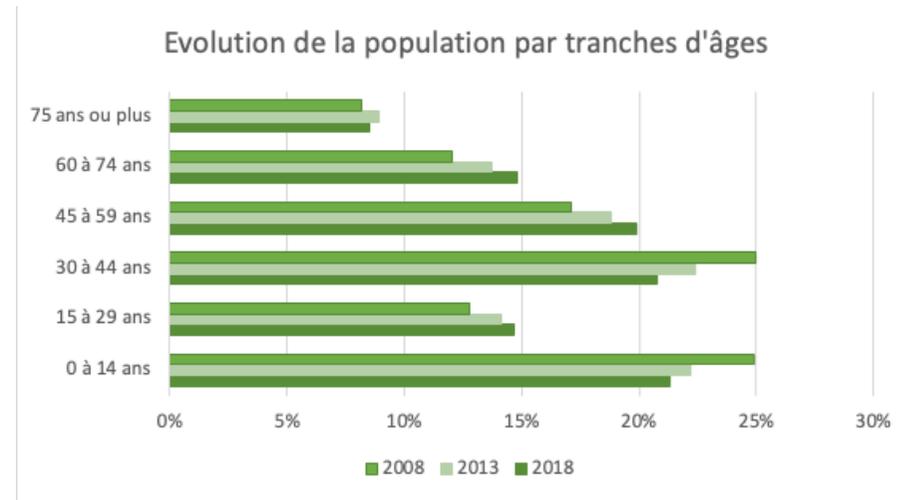
La commune de Aschères-le-Marché se caractérise par une taille de ménage supérieure à la moyenne départementale (2.43 personnes par ménage contre 2.22 dans le département et 2.19 en France).

Toutefois, on remarque que la commune a perdu 0.12 personne par ménage en moyenne entre 1999 et 2018.

Cette diminution de la taille des ménages résulte de l'analyse des âges et est principalement provoqué par le desserrement des ménages (séparation, décès, enfant partant faire les études, etc...).

Ce point est à surveiller car la commune aurait besoin de davantage de constructions pour une augmentation de population égale si cette tendance se confirme à la baisse.

Ainsi, bien qu'ayant peu de prise sur ce point, le profil démographique des nouveaux arrivants est une piste de réflexion pour maintenir une démographique satisfaisante.



Nombre moyen de personnes par ménage				
	1999	2008	2013	2018
Nombre des ménages	412	448	465	470
Population des ménages	1052	1166	1166	1141
Taille moyenne des ménages commune	2.55	2.60	2.50	2.43
Taille moyenne des ménages département	2.43	2.30	2.27	2.22

1.3 ANALYSE DE L'HABITAT

1.3.1. LE PARC DE LOGEMENT

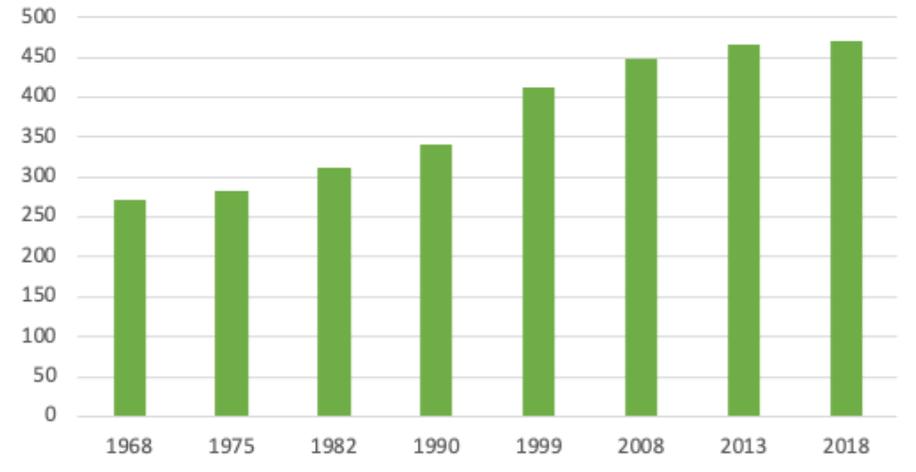
Aschères-le-Marché se situe dans le bassin d'habitat d'Orléans. Le nombre total de logements s'établit à 535 en 2018.

Le parc de logement est en constante augmentation depuis 1968. Cette évolution est le fait de l'augmentation des résidences principales en très forte majorité sur la commune (88%).

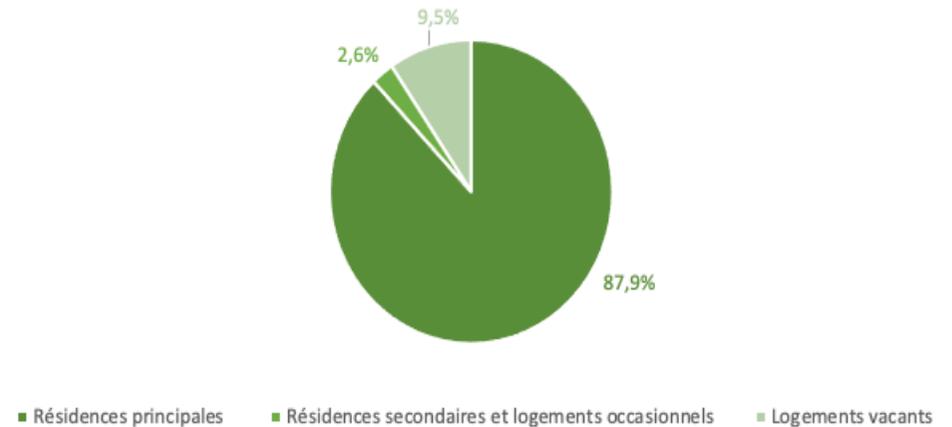
Par ailleurs, le taux de logements vacants se situe à un niveau acceptable (9,5%).
Le nombre de logements vacants s'établit à 51 lors du recensement de 2018.

Il faut noter, en croisant avec les données démographiques, que le nombre de constructions n'a cessé d'augmenter dans les années 2000 alors que la population, elle, diminuait légèrement.

Nombre de résidences principales



Logements par catégorie en 2018



1.3.2. LE TYPE DE LOGEMENTS

En 2018, 97.8% des logements sont des **maisons individuelles**. Selon les données du recensement, seul un appartement est à compter dans le parc de logements.

LE TYPE D'OCCUPATION

A Aschères-le-Marché, 85% des habitants sont propriétaires de leur habitation.

Le taux de locataires est à la hausse (12.6% en 2013 et 13% en 2018).

Le profil type est donc un propriétaire d'une maison individuelle. Cela pose l'hypothèse d'une consommation importante d'espace.

LE NOMBRE DE PIÈCES PAR RESIDENCES PRINCIPALES

Le nombre de pièces augmente entre 2008 et 2018. Cela implique très souvent une augmentation de la surface au sol (excepté lors d'aménagement de combles par exemples). Cette tendance sociale se rapporte au besoin d'espace et au fait que les personnes construisant une habitation en périphérie urbaine souhaitent profiter d'une surface habitable plus importante.

1.3.3. LA DATE D'EMMENAGEMENT

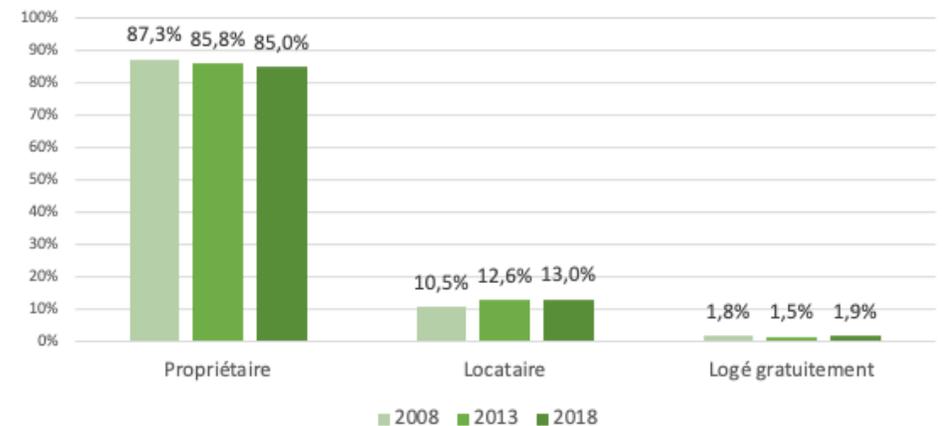
En 2018, 35.8% des ménages avaient emménagé dans la commune depuis moins de 10 ans. Cette situation démontre une certaine stabilité de la population mais également un manque de renouvellement de la population, possiblement induit par un manque de disponibilités foncières pour accueillir de nouveaux habitants (Cf. ci-dessus l'influence du solde migratoire sur l'augmentation de population).

23.1% des habitants de Aschères-le-Marché étaient présents dans la commune depuis moins de 4 ans en 2018.

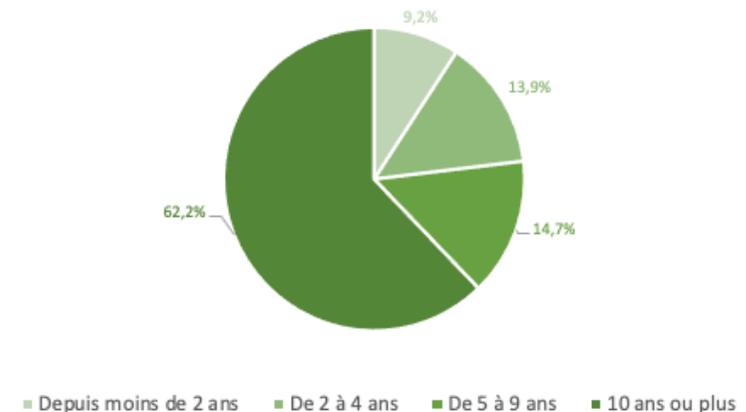
1.3.4. L'EQUIPEMENT NUMERIQUE

Le schéma directeur de l'aménagement numérique (SDTAN) a été adopté en Loiret en 2009 et doit permettre de favoriser le déploiement des moyens de communications électroniques dans le département.

Statut d'occupation des résidences principales



Date d'emménagement des habitants en 2018



1.3.5. LE MARCHÉ IMMOBILIER

- **Présentation de la commune pour le marché immobilier**

Commune proche d'Orléans située en périphérie immédiate de la Forêt d'Orléans, Aschères-le-Marché connaît un marché immobilier essentiellement tourné vers le pavillon individuel neuf. La révision du POS en PLU permettra à la commune d'ouvrir de nouveaux terrains constructibles et donc d'attirer une nouvelle population pour assurer la pérennité du village.

- **La perception du marché immobilier**

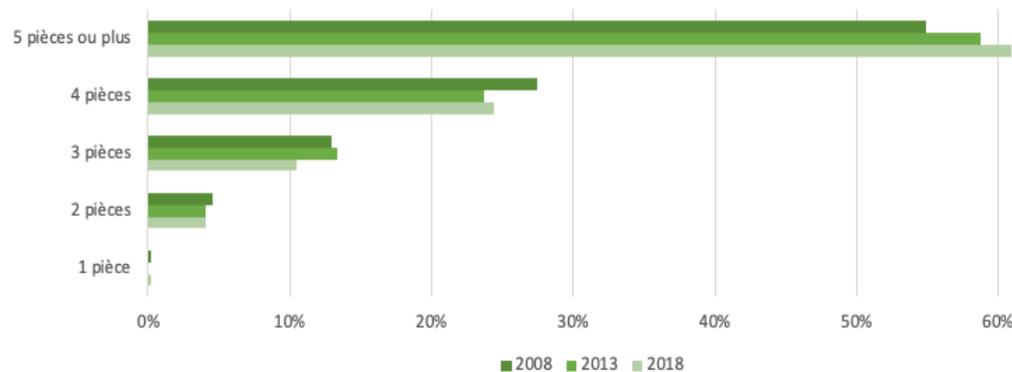
La perception du marché immobilier se positionne par rapport à la demande. La commune est à environ 25 minutes de l'agglomération orléanaise et dispose d'un cadre de vie calme et arboré.

Le renouvellement de population passe non seulement par la revente des habitations des personnes âgées ne pouvant plus entretenir leur terrain mais aussi par la construction.

La plupart des logements construits depuis dix ans sont de type F5 alors que la demande se situe sur des logements plus petits pour les personnes âgées et les jeunes ménages recherchant des logements plus petits.

Aujourd'hui cette demande n'est pas satisfaite, bien que la commune dispose déjà de logements locatifs.

Nombre de pièces par logement



- **Le marché immobilier depuis 2008**

Depuis 2008, la commune a vu se construire en moyenne environ 4 constructions par an.

1.3.6. LA CONSTRUCTION

LE POINT MORT DE LA CONSTRUCTION DU LOGEMENT

Il permet de déterminer le nombre de logements à construire, pour maintenir une population constante (en volume) sur un territoire, afin de répondre aux mutations structurelles de la population et du parc de logements.

Le calcul du point mort prend en compte de 3 facteurs déterminants :

- **Le phénomène de desserrement des ménages :**
 - Diminution de la taille des ménages (séparations, familles monoparentales, décohabitation des jeunes, vieillissement de la population...)
 - La diminution de la taille des ménages implique une augmentation du nombre de ménages pour rester à population stable
 - L'augmentation du nombre de ménages implique des besoins supplémentaires en logements
- **Le renouvellement du parc : variation du parc de logements, hors construction neuve**
 - Prise en compte de la diminution du nombre de logements (démolitions, abandons, changements d'usages...)
 - Prise en compte de l'augmentation du nombre de logements (divisions, changements d'usage...)
- **La variation de nombre de résidences secondaires et de logements vacants qui entraîne une baisse ou une hausse du nombre de logements pouvant être mobilisés pour loger des ménages**

Les calculs du point mort de la construction sont présentés dans la partie justifications du présent rapport de présentation.

LE RYTHME DE CONSTRUCTION

Les tableaux ci-dessous détaillent les statistiques sur la construction neuves ces quinze dernières années dans la commune établies à partir des déclarations de commencement de chantier (source communale).

Source : M.T. Projets - Cabinet de conseils, projets et formations en urbanisme

Rythme de construction annuel à remplir par année

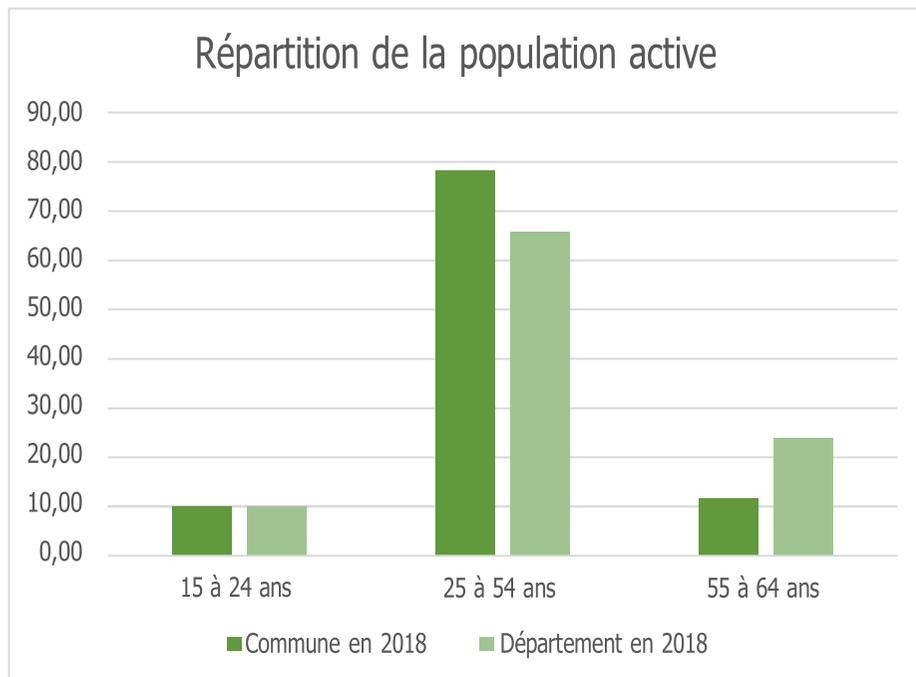
Année	Habitat et annexes autorisées neuves					Activités et équipements autorisés (nouveaux)				
	Nombre d'habitations réalisées	Surface totale des terrains (m ²)	Surface de plancher des habitations (m ²)	Constructions individuelles, groupées, collectives ?	Nombre d'annexes	Surface totale des annexes (m ²)	Nombre de constructions réalisées	Surface totale des terrains (m ²)	Surface de plancher des activités (m ²)	Destination des bâtiments
TOTAL	71	212836	8927		188	5957	97	203769	8522	
MOYENNE	4,2	2998	126		11,06	32	5,7	11986	501	
Nombre d'années	23									
2015	2	8137	189	Individuelle	7	265	3	3012	99	
2014	3	8700	258	Individuelle	6	66	3	3487	119	
2013	1	3308	118	Individuelle	5	53	1	672	32	
2012	4	9222	762	Individuelle	6	202	3	4078	56	
2011	1	8592	167	Individuelle	9	599	3	3224	193	
2010	3	7989	349	Individuelle	3	202	2	783	60	
2009	4	13942	459	Individuelle	10	255	6	7178	492	
2008	0	0	0	Individuelle	13	116	8	12900	1123	
2007	0	7082	0	Individuelle	9	227	5	5956	265	
2006	4	6813	508	Individuelle	7	68	5	6959	150	
2005	4	19880	1048	Individuelle	17	500	5	9893	127	
2004	4	13473	183	Individuelle	13	369	6	21694	633	
2003	7	22498	1049	Individuelle	18	1216	7	40399	2450	
2002	6	16609	675	Individuelle	17	431	11	19350	745	
2001	5	19040	464	Individuelle	22	501	12	14234	869	
2000	12	24933	1211	Individuelle	16	358	11	32180	397	
1999	11	22618	1487	Individuelle	10	529	6	17770	712	

1.4 ANALYSE SOCIO-ECONOMIQUE

1.4.1. LA POPULATION ACTIVE

LA POPULATION ACTIVE TOTALE

Le profil des actifs de la commune est sensiblement identique à celui observé dans le département avec une part importante des 25-54 ans.



L'EVOLUTION DU CHOMAGE

La commune de Aschères-le-Marché a vu son taux de chômage diminué entre 2013 et 2018 (6,6% en 2018) alors que la moyenne nationale se situe à 10% en 2018.

LA SITUATION DES EMPLOIS DANS LA COMMUNE

90 emplois se trouvent dans la commune en 2018.

Le taux d'emploi de 72,2% est toutefois dans la moyenne des communes de l'intercommunalité.

L'indicateur de concentration d'emploi est en revanche plutôt faible, impliquant le fait que les habitants doivent se déplacer pour aller à leur travail (17,8% de ratio emploi dans la commune / actifs dans la commune)

	Synthèse de l'emploi en 2018	
	Nombre	En %
Nombre d'habitants	1141	100
Population 15 - 64 ans	697	61,1
Taux d'activités 15-64 ans	/	78,8
Actifs dans la population 15-64 ans	549	/
Taux d'emploi parmi les actifs de plus de 15 ans	/	61,7
Nombre d'actifs ayant un emploi	508	/
Indicateur de concentration d'emploi	17,8	/
Nombre d'emploi dans la commune	90	/

1.4.2. LES ACTIVITES DU TERRITOIRE

LA REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES ACTIVITES

Établissements actifs par secteur d'activités au 31/12/2019	
Ensemble	69
Agriculture	17
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	9
Construction	16
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	6
Information et communication	2
Activités immobilières	2
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	7
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	3
Autres activités de services	7

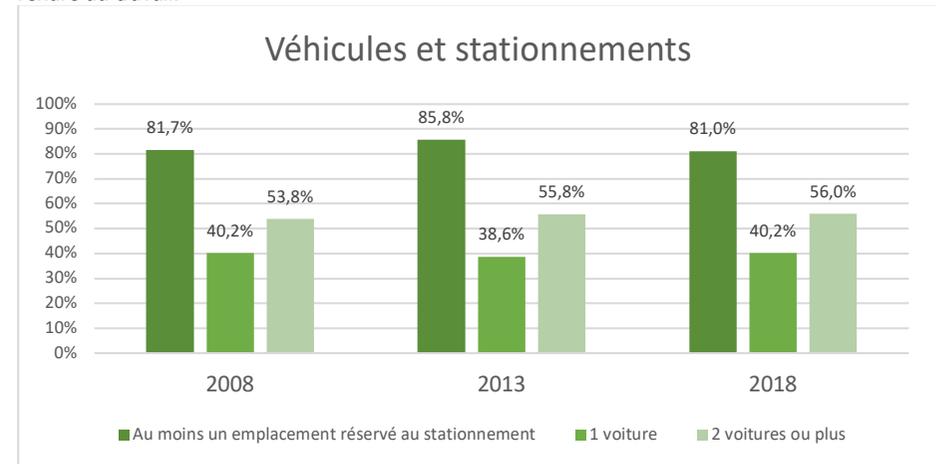
LES FLUX : LE LIEU DE TRAVAIL DES ACTIFS

L'activité des actifs de Aschères-le-Marché se situe essentiellement en dehors de la commune. En effet, 86,8% des actifs ont leur activité dans une commune différente.

Cette situation, caractéristique des zones péri-urbaines, s'explique par la petite taille de Aschères-le-Marché et sa proximité avec des pôles urbains structurants plus importants comme Orléans. Ces flux indiquent également la place de la voiture dans le village, notamment en ce qui concerne le stationnement.

1.4.3. EQUIPEMENT AUTOMOBILE DES MENAGES

A peine plus de 13% des actifs exercent leur activité à Aschères-le-Marché. Cela implique l'utilisation massive de la voiture particulière pour les trajets domicile-travail ayant pour conséquences une augmentation des transports polluants mais aussi une augmentation des besoins en stationnement dans la commune. Presque 90% des actifs utilisent un véhicule individuel motorisé (voiture, fourgon, camionnette, deux-roues) pour se rendre au travail.



En effet, 96,2% des ménages ont au moins une voiture (dont 56% ont au moins 2 véhicules) mais seulement 81% des personnes ont au moins un emplacement réservé au stationnement.

1.4.4. ANALYSE DES EQUIPEMENTS ET DES COMMERCES

LES EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS ET DE SERVICES PUBLICS

Aschères-le-Marché possède peu d'équipements et de services publics sur son territoire. Toutefois, la présence de très nombreux équipements à proximité (à Orléans notamment) désenclave le territoire communal.

Ainsi, **dans un rayon de 30 minutes**, la majorité des services publics et services administratifs sont accessibles.

Services administratifs			
	Adresse	Distance (kms)	Temps (min)
Mairie	Commune		
Communauté de Communes	Neuille aux Bois	6	7
Préfecture	Orléans	26	28
Caserne des Pompiers	Commune / Neuville aux Bois	6	7
Chambre d'agriculture	Orléans	26	28
Chambre de Commerce et d'Industrie	Orléans	26	28
Chambre des Métiers et de l'Artisanat	Orléans	26	28
Gendarmerie	Neuille aux Bois	6	7
Poste	Neuille aux Bois	6	7
Sécurité Sociale : Caisse Primaire d'Assurance Maladie	Orléans	26	28
Tribunal d'Instance	Orléans	26	28

LES EQUIPEMENTS SCOLAIRES

La commune de Aschères-le-Marché possède un pôle scolaire en regroupement pédagogique. Cette situation est un atout pour la commune.

Les études secondaires sont situées à Neuville-aux-Bois.

Aschères-le-Marché bénéficie également de la proximité d'université pour les études supérieures.

Établissements scolaires			
	Adresse	Distance (kms)	Temps (min)
École maternelle	Commune		
École primaire	Commune		
Collège	Pithiviers / Neuville aux Bois	24 / 6	26 / 7
Lycée général et technique	Orléans et Fleury-les-Aubray	26	28
Université	Orléans	26	28

LES EQUIPEMENTS DE LA PETITE ENFANCE

La commune possède un accueil péri-scolaire. Ceci est un avantage dans une commune rurale.

Il y a 6 assistantes maternelles dans la commune.

	Adresse	Distance (kms)	Temps (min)
Péri-scolaire	Commune		
Crèche	Neuille aux Bois	6	7

LES EQUIPEMENTS CULTURELS

Ces équipements regroupent les centres ayant un lien avec la culture et les arts. Les loisirs culturels sont principalement implantés dans l'agglomération orléanaise.

La commune possède 12 associations sur son territoire.

Équipements culturels			
		Distance (kms)	Temps (min)
Salle communale	Commune		
Théâtre	Orléans	26	28
Cinéma	Saran	24	26
Bibliothèque	Neuille aux Bois	6	7

LES EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS

Une aire de jeux a été aménagée au cœur du village.

Équipements de loisirs			
		Distance (kms)	Temps (min)
Terrain de loisirs	Commune		
Gymnase	Neuille aux Bois	6	7
Piscine	Neuille aux Bois	6	7

LES EQUIPEMENTS POUR PERSONNES AGEES

L'accueil des personnes âgées est assuré dans les principales communes proches de Aschères-le-Marché.

	Adresse	Distance (kms)	Temps (min)
Maisons de retraite			
Résidence	Chilleurs aux Bois	11	11

LES EQUIPEMENTS DE SANTE

Aschères-le-Marché ne possède pas d'équipements de santé sur son territoire mais profite d'une proximité certaine avec les services de soins :

- 1 cabinet médical et 1 service à la personne
- Les médecins généralistes et spécialistes, les dentistes et les pharmaciens sont à moins de 10 minutes de la commune
- Le centre hospitalier public le plus proche se situe à Pithiviers et Orléans la Source

Aschères-le-Marché bénéficie d'une localisation correcte pour les services de soin.

LES COMMERCES DE PROXIMITE ET LES GRANDES SURFACES

Aschères-le-Marché possède peu de commerces de proximité sur son territoire. La principale zone commerciale se situe dans l'agglomération orléanaise.

LES EQUIPEMENTS DE GESTION DES DECHETS

La communauté de communes offre l'accès à une déchetterie sur son territoire.

1.4.6. LOCALISATION DES PRINCIPAUX EQUIPEMENTS ET SERVICES

On remarque sur ce schéma que les communes d'attraction principale sont Neuville-aux-Bois et l'agglomération orléanaise. Toutefois, Aschères-le-Marché bénéficie d'une offre correcte en termes de service pour une petite commune rurale, notamment grâce au pôle scolaire, l'accueil péri-scolaire et la salle communale.

	Adresse	Distance (kms)	Temps (min)
Centre Hospitalier	Orléans	26	28
Maternité	Orléans	26	28
Pharmacie – Médecin - Dentiste	Neuville aux Bois	6	7
Centre Médico-social	Neuville Bois	6	7
Kinésithérapeute	Neuville Bois	6	7

Commerces			
	Adresse	Distance (kms)	Temps (min)
Épicerie	Neuville Bois	6	7
Boucher	Neuville Bois	6	7
Poissonnier	Neuville Bois	6	7
Supermarché	Neuville Bois	6	7
Hypermarché - Grandes surfaces	Orléans	26	28

	Adresse	Distance (kms)	Temps (min)
Déchetterie	Neuville Bois	6	7

1.5 ANALYSE DES SURFACES ET DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET FORESTIER

La commune est située dans la Grande Beauce et la forêt d'Orléans. 13 exploitations sont recensées sur le territoire communal. Voici le résultat des exploitations qui y ont répondu :

Nom	Adresse de l'exploitation	Situation	Installation classée	SAU (ha) sur Aschères	Intéressé(e) par la vente en direct ?	Employés ? 0,1,2....	Extension récente ?	Projet de bâtiments ?	Pérenité	Projet de changement de destination de bâtiments agricoles ?
AH-KOW Julien	81 rue de Glatigny, Aschère le Marché	En activité	Non	108,7	peut-être	2	non	Non	Oui	Non
BARANGER François	Rue du Pavé, Aschère le Marché	En activité	Non renseigné	84	Non	Non	Non	Non	Oui	Non renseigné
BRUNET Patrick	Chilleurs (locataire sur Aschères le Marché)	En activité	Non	105 + porcs hors commune	Non	Non	Non	Non	Oui	Non
CIRADE Christophe	Le Muid, Aschère le Marché	En activité	Oui	195	Non	1 occasionnel	construction d'un hangar de 600m ²	Non	Oui	Non
COUTANT David	Rue de Glatigny, Aschère le Marché	En activité	?	81	Non	Non	Non	Non	Oui	Non
DAUBIGNARD Ghislaine	25 rue de Beauvilliers, Aschère le Marché	En activité	Non	120	Non	Non	Non	Non	Oui	Non
FAUVE Jean-Paul	44 rue du pavé, Aschère le Marché	En activité	Non	132	Non	Non	Non	Non	Oui	Non
GUERIN Sébastien	21 rue de Beaumont, Aschère le Marché	En activité	oui (RSD)	130	Non	0	Non	oui, hangar agricole	Oui	démolition d'une grange pour un entrée d'exploitation plus grande et large. Agrandissement d'un hangar agricole. Démolition d'un ancien poulailler pour créer un bâtiment agricole fermé à vocation d'atelier pour les engins agricoles de l'exploitation
JAMAIN Vincent	TERMINIERS, Aschère le Marché	En activité	Non	109	Non	Non	Non	Non	Oui	Non

Nom	Adresse de l'exploitation	Situation	Installation classée	SAU (ha) sur Aschères	Intéressé(e) par la vente en direct ?	Employés ? 0,1,2....	Extension récente ?	Projet de bâtiments ?	Pérenité	Projet de changement de destination de bâtiments agricoles ?
JOUSSET Christophe	Le Moulin, Aschère le Marché	En activité	Oui	163	Oui	Oui	hangar stockage céréales et matériel	stockage pommes de terre/oignon	Non renseigné	Non
LEGENBRE Pascal	55 rue de rougemont, Aschère le Marché	En activité	Non	163	Non	Non	Non	Non	Non	non /cessation d'activité novembre 2023 sans reprise des bâtiments par le repreneur
LEGRAND Bruno	Non renseigné	En activité	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné
LEMAIRE Alain	Chaussy (autre commune)	En activité	Non	71 dont 22 sur Aschères le Marché	Non	Non	Non	Non	Non renseigné	Oui
MORISE Tony	Artenay (autre commune)	En activité	Non	104	Non	Non	288m ²	Oui, 250m ²	Oui	Transformation d'une grange en hangar
PAVIOT Gilles	Patay (autre commune)	En activité	ICPEa	187	Non	Salarié à mi-temps en projet	Non	Non	Oui	Peut-être
PERDEREAU Antoine	Non renseigné	En activité	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné
RETAUREAU Denis	Non renseigné	En activité	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné
SEVIN Pauline	Rue de Beaumont, Aschère le Marché	En activité	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné
VANNIER Vincent	4 petite rue, Aschère le Marché	En activité	Non	78,5	Oui	Non	Non	non mais photovoltaïque	Oui	bâtiments de stockage + ancien bâtiment d'élevage=non / grange au 4 petite rue = oui
VAPPEREAU Nicolas	29 rue Fleurie, Aschère le Marché	En activité	Non	82	Oui	2	Non	Oui	Oui	Oui

1.5.1. L'ACTIVITE AGRICOLE

La commune est située dans la Grande Beauce. Les limons permettent de réaliser de grandes cultures.

Un questionnaire a été donné aux exploitants pour connaître leur situation et leurs éventuels besoins. L'analyse du questionnaire agricole distribué à chaque exploitant ayant son siège d'exploitation dans la commune fait ressortir de nombreuses activités agricoles. D'autres exploitants ayant leur siège d'exploitation dans une autre commune viennent cultiver les terres de Aschères-le-Marché.

La commune est concernée par 4 installations soumises à la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement :

- 2 élevages de volailles (25 Rue de Beauvilliers, 81 Rue de Glatigny)
- 1 élevage de porcs au lieu-dit Le Muid, Route de Oison.
- 1 exploitation de céréales-oléagineux (60 rue de Beaumont)

Aucun bâtiment agricole ne semble être contraint par un abandon et les besoins de constructions ont été clairement exprimés par les exploitants.

Le PLU devra prendre en compte ces besoins dans la définition du règlement graphique afin de ne pas compromettre le développement d'une exploitation.

Entre 2000 et 2010, on observe une diminution de la surface agricole utile.

La circulation agricole est assurée par des chemins d'exploitation souvent parallèles à la route principale. Aucune parcelle ne doit être enclavée par le projet de PLU.

1.5.2. CONSOMMATION DES TERRES AGRICOLES

Au regard du tableau présentant le rythme de construction depuis 1999 de l'analyse du parc de logement ci-dessus, de 2011 à 2021, environ 1,5ha ont été consommés pour la réalisation de pavillons individuels, essentiellement sur des terrains agricoles et/ou des terrains en friche dans l'espace urbain (comblement de dents creuses). Parmi ces surfaces, l'ensemble n'était donc pas en terres agricoles cultivées.

Les surfaces utilisées pour les activités entre 2011 et 2021 n'ont pas été consommées sur des espaces agricoles.

La commune a par ailleurs urbanisé entre 2015 et 2018 sur des surfaces prairiales (lotissement des Trois Cheminées phase 1) sur une surface de 0,4 ha environ.

1.5.3. LA FORET

Concernant le développement forestier, la commune n'a pas subi de coupes sauvages d'arbres d'après les connaissances communales.

	Ensemble des exploitations		
	2000	2010	2020
Exploitation agricole (nombre)	22	21	17
Superficie agricole utilisée (hectare)	1706	1665	1698
Cheptel (unité gros bétail alimentation totale)	797	1041	NC

1.6 LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS

1.6.1. L'ACCESSIBILITE

ACCESSIBILITE ROUTIERE

La commune possède une accessibilité correcte, notamment du fait de la présence des RD11 et RD133 qui traverse la commune du nord au sud et d'ouest en est ainsi que la RD97 qui est un axe départemental structurant.

La commune est située à 14 minutes de l'autoroute A10 via la D5 (Artenay) et à 17min (18kms) de l'A19 via Chilleurs-aux-Bois.

La commune est desservie par le réseau régional « Rémi » de transports en commun – Ligne 20 « Pithiviers-Chilleurs-aux-Bois, Neuville-aux-Bois-Orléans » (bus).

La commune d'Aschères le Marché est concernée par l'autoroute A 19, classée en catégorie 2 (classement sonore des infrastructures de transports terrestres). La largeur de la zone de bruit est de 250 mètres de part et d'autre du bord extérieur des chaussées.

L'ACCESSIBILITE FERROVIAIRE

La commune ne possède pas de gare. La gare la plus proche est celle d'Artenay ou de Fleury-les-Aubray-Orléans. Il n'y a plus de desserte TGV dans le Loiret depuis 2016.

L'ACCESSIBILITE AEROPORTUAIRE

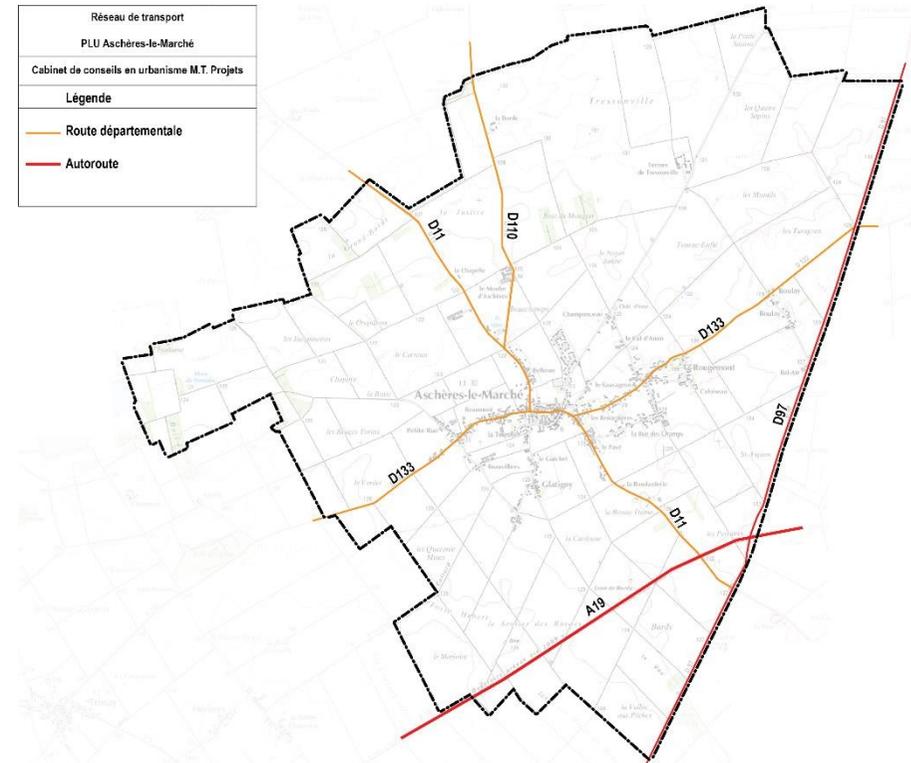
L'aéroport d'Orly se situe à environ 1h15 de route de Aschères-le-Marché. La commune est à la fois proche et éloignée des aéroports principaux.

PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS

La communauté de communes ne possède pas de plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics mais les bâtiments publics de Aschères-le-Marché sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

L'ACCESSIBILITE PIETONNE ET PAR LES VOIES DE DEPLACEMENTS DOUX

Des sentes piétonnes parcourent le territoire communal, permettant la pratique de randonnée. Ces sentes piétonnes empruntent pour la plupart des chemins agricoles et passent par l'ensemble des espaces bâtis de la commune, permettant de faire le tour de l'espace bâti.



Il est à noter que le Conseil Départemental a élaboré un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée approuvé en 2011 mais qu'aucun chemin n'est recensé dans la commune.



1.6.2. LA TRAME VIAIRE COMMUNALE

La commune est desservie par le réseau routier départemental RD97 reliant Etampes à Orléans ainsi que par la RD11 et la RD133.

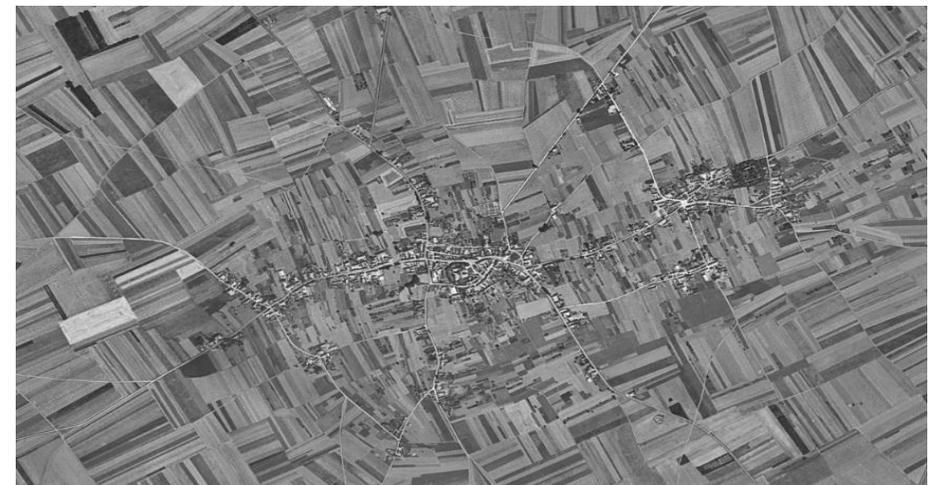
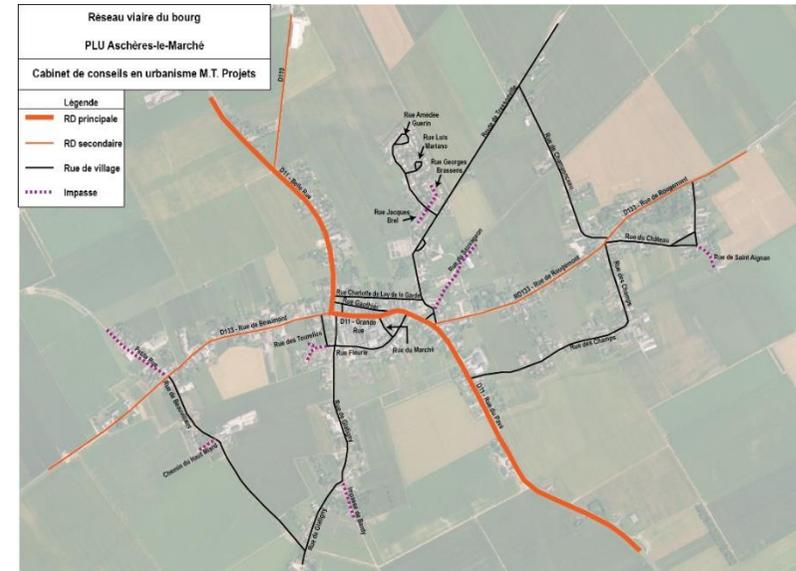
La trame viaire communale s’est développée le long des axes existants, notamment la Rue du pavé, la rue de Rougemont, la Grande Rue, la Belle Rue, le Rue de Beaumont (ci-dessous le plan de la commune en 1950).

Ce réseau ancien s’est complété avec l’urbanisation autour de la route de Tressonville par exemple qui était un des seuls exemples de lotissement dans la commune.

Cette trame viaire relativement simple s’est faite au prix d’une urbanisation de réseau, le long des axes routiers existants, provoquant une forte consommation d’espace et le développement de nombreuses dents creuses.

Le croisement de la RD11 et de la RD133 marque le cœur du village avec la mairie, l’église et la halle à proximité.

Enfin, il faut noter que la commune ne possède pas de sortie de territoire à l’est de la commune.



INVENTAIRE DES CAPACITES DE STATIONNEMENT DES VEHICULES MOTORISES, DE VEHICULES HYBRIDES ET ELECTRIQUES ET DES VELOS

Le stationnement au cœur de la commune peut être qualifié de satisfaisant. Des places sont disponibles à proximité immédiate de l'école et la salle communale est pourvue d'un parking propre contenant au moins 20 places.

Concernant les habitations, la plupart du temps, le stationnement est réalisé sur l'avant des constructions, sur l'espace laissé libre.

Aucune borne de recharge pour véhicule hybride et électrique n'est implantée sur le territoire communal.

LES TROTTOIRS, SENTES ET CHEMINS

Les trottoirs de la commune de Aschères-le-Marché sont de qualité inégale. Si le long des RD les trottoirs sont de qualité satisfaisante, il n'en est pas de même dans certaines rues où les trottoirs ne permettent pas d'assurer la sécurité des usagers.

Les abords de l'école et de la mairie en disposent assurant la sécurité des élèves qui sortent de l'école.

Enfin, les sentes piétonnes mériteraient une meilleure mise en relation entre elles.

1.7 LES RISQUES MAJEURS

Les risques dans la commune		
Type de risques	Présence dans la commune ?	Précisions
Cavités	18 cavités	Cf. Cartographie
Mouvement de terrain	16 mouvements de terrain	Cf. Cartographie
Inondation	Remontées de nappe sédimentaires	Cf. Cartographie
Aléa argileux	Aléa moyen partiel	Cf. Cartographie
Incendie		
Sismicité	Zone de sismicité 1	
Technologiques	Non concernée	
Miniers	Non concernée	
Anciens sites industriels	1 site - activité terminée	Cf. Cartographie
Sols pollués	Non concernée	
Sites SEVESO	Non concernée	
Transport de Matières Dangereuses	Non concernée	
Installation classée pour la protection de l'environnement industrielle	Non concernée	
Installation classée pour la protection de l'environnement agricole	Oui, élevage CIRADE situé "Le Muid"	
Arrêté portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	Arrêté du 29/12/1999

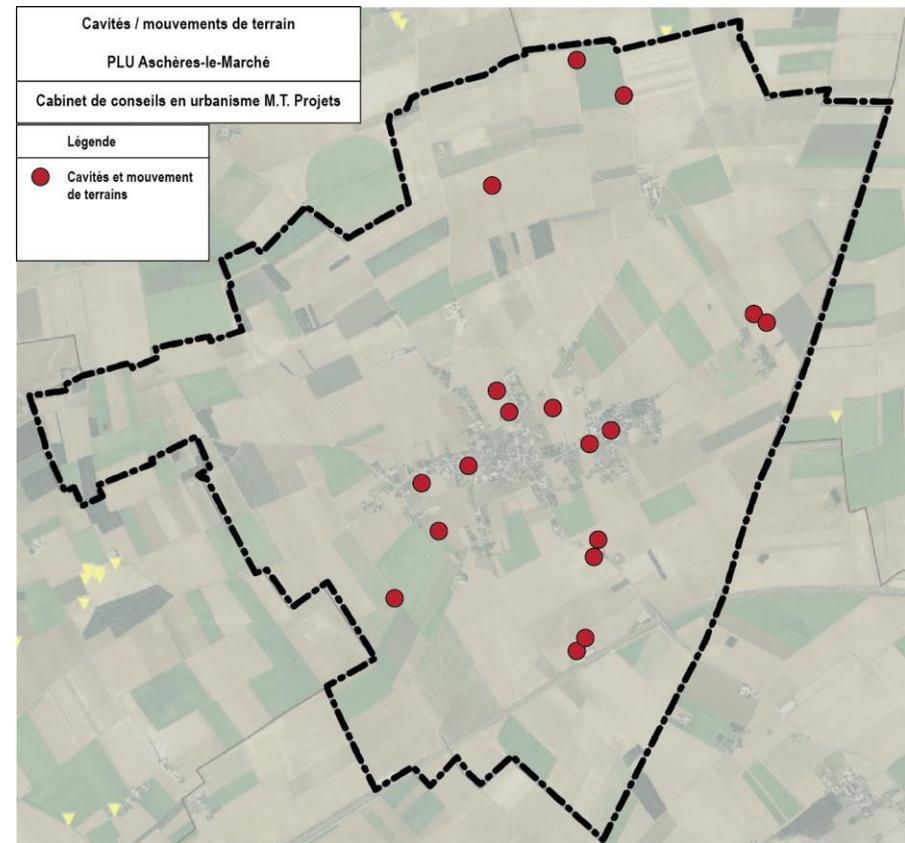
1.7.1. LES RISQUES NATURELS

LE RISQUE « CAVITES »

La commune est concernée par de très nombreuses cavités dont la majorité sont des cavités naturelles (gouffres, dolines, gouffre karstique).

LE RISQUE « MOUVEMENTS DE TERRAINS »

La commune est concernée par des risques effondrements des cavités.



LE RISQUE « ARGILE »

La commune est concernée par le risque « argile ». Les espaces bâtis du bourg sont situés sur un aléa fort dû à la nature géologique (présence de marnes et d'argiles).

Le phénomène de retrait-gonflement des argiles, bien que non dangereux pour l'homme, peut engendrer des dégâts considérables dans certains terrains argileux, qui peuvent gonfler en période humide et se tasser en période sèche.

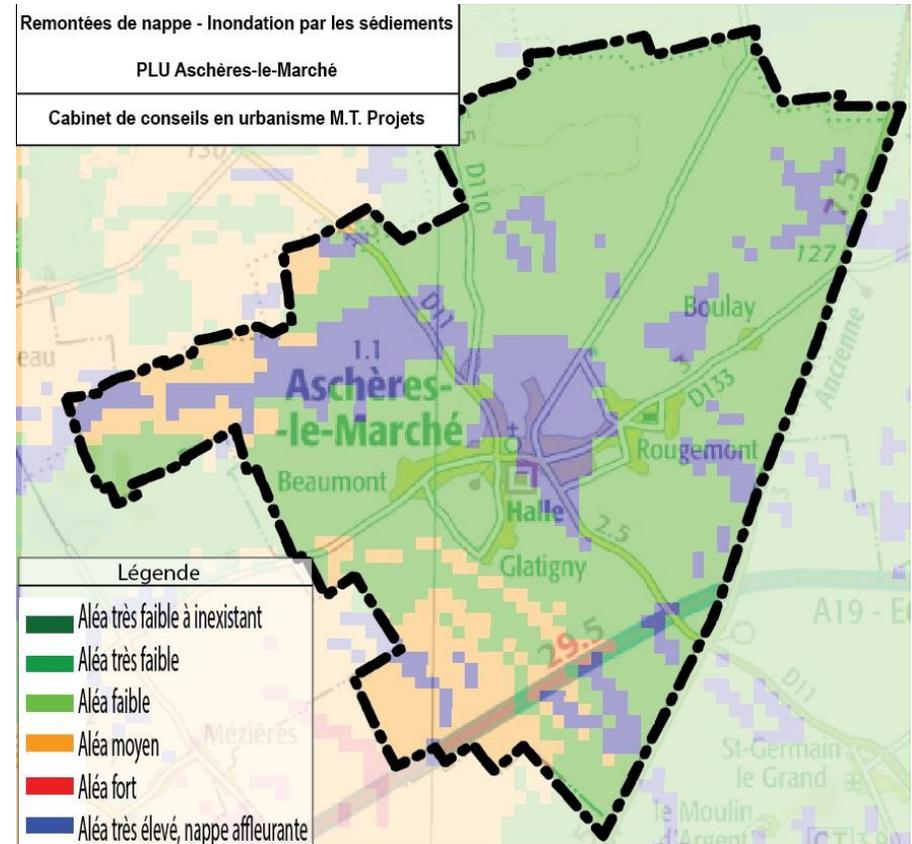
L'aléa correspond à la probabilité qu'un phénomène naturel d'une intensité significative survienne dans un secteur donné et dans une période de temps donné.

Les renseignements peuvent être obtenus sur le site internet www.argiles.fr ou à la DDT du Loiret.

INONDATION ET REMONTEES DE NAPPE

La commune n'est pas concernée par le risque inondation car elle n'est traversée par aucun cours d'eau.

Toutefois, le BRGM note un aléa possible de remontées de nappes. Cette aléa n'a pas été vérifié lors de l'épisode d'inondations de 2016 dans la commune.



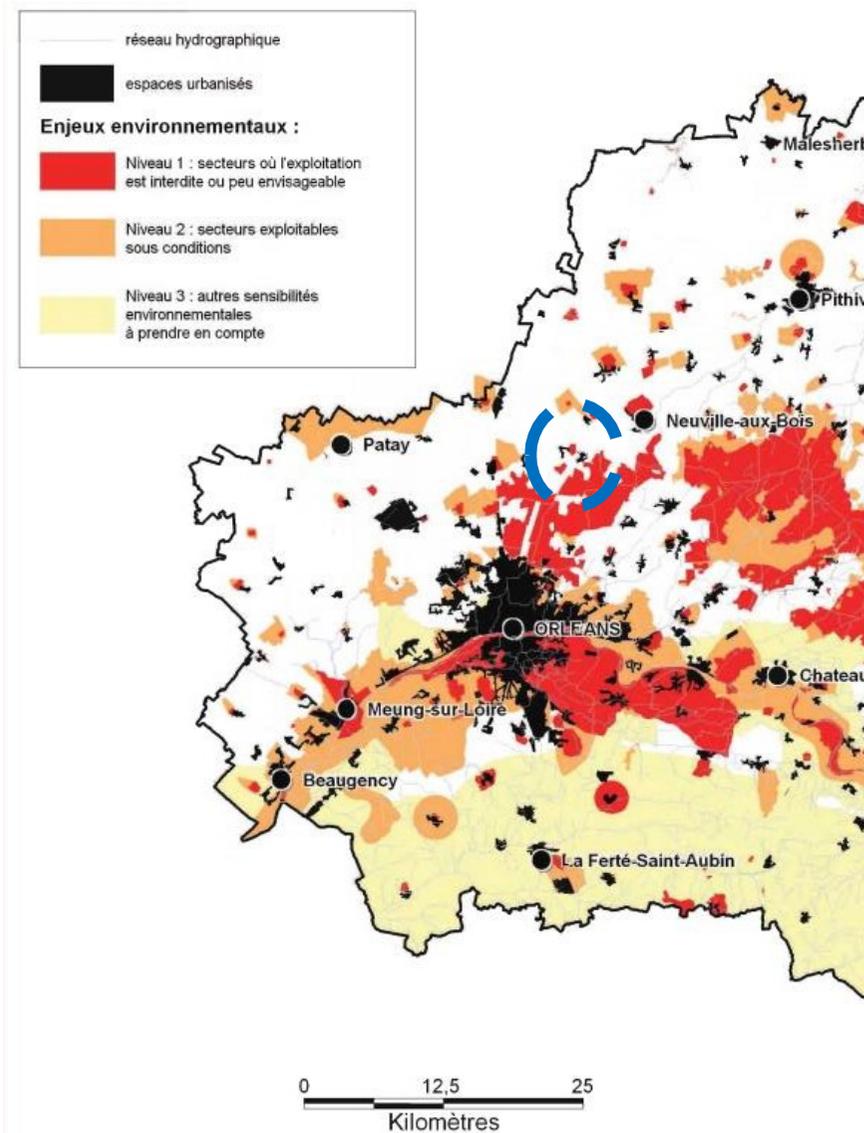
SCHEMA DEPARTEMENTAL DES CARRIERES

Le schéma départemental des carrières de Loiret a été approuvé par arrêté préfectoral du 22 octobre 2015.

La commune n'entre pas dans le périmètre possible d'extraction de matériaux (cf extrait ci-contre du Schéma Départemental des Carrières du Loiret).

L'EXPLOITATION DES MINES D'HYDROCARBURES

La commune n'est pas concernée.



1.7.2. LES RISQUES TECHNOLOGIQUES ET INCENDIE

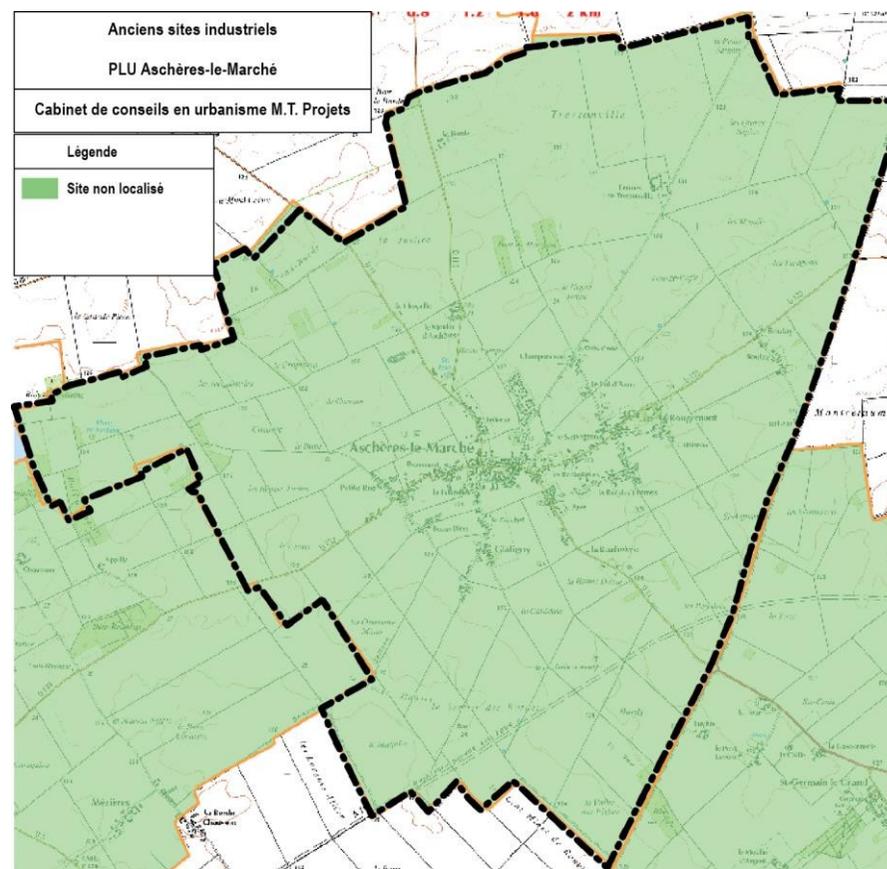
SITES POLLUES ET MATIERES DANGEREUSES

La base de données BASIAS (inventaire d'anciens sites industriels et activités de services) indique la présence d'un ancien site industriel dans la commune : CUMA, fabrication de colle, activité terminée en 2000

La base de données BASOL ne recense aucun site pollué sur la commune.

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES

La commune n'est pas concernée par un plan de prévention des risques technologiques.



LES INSTALLATIONS CLASSEES

La commune est couverte par des installations classées pour la protection de l'environnement de type agricole :

- 2 élevages de volailles
- 1 élevage de porcs

LE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

La commune est concernée par le transport de matières dangereuses sur la RD97 et l'autoroute A19.

Le territoire communal est impacté par la présence d'ouvrages de transport de gaz naturel haute pression :

Ces ouvrages sont susceptibles, par perte de confinement accidentelle suivie d'une inflammation, de générer des risques très importants pour la santé ou la sécurité des populations voisines.

GRT Gaz a réalisé une étude de sécurité dont les résultats ont été validés et dispose d'une estimation des distances d'effets en cas d'accident, en deçà desquelles les implantations ont vocation à être limitées. Ces distances d'effets jointes en annexe ne constituent pas des SUP pour l'instant (même si leur non-prise en compte engage la responsabilité de la commune).

Cependant, elles ont vocation à le devenir lorsque les préfets de département auront pris leurs arrêtés de servitudes. Les plans des canalisations sont disponibles auprès des exploitants. Pour obtenir des cartes et du ou des tracés, il convient de se rapprocher directement du ou des transporteurs dont les coordonnées sont : Groupe Réseau Transport GAZ, Région Centre Atlantique, 62 rue de la Brigade Rac - ZI du Rabion, 16023 Angoulême cedex.

CANALISATION	DN	PMS (bar)	(1) Zone de dangers très graves Rayon (m)	(1) Zone de dangers graves Rayon (m)	(1) Zone de Dangers Significatifs Rayon (m)	(2) Zone d'Effets Dominos Rayon (m)
ASCHERES LE MARCHE_CHAUSSY	150	67,7	20	30	45	50
BOIGNY SUR BIONNE_ASCHERES LE MARCHE	200	67,7	35	55	70	55
ASCHERES LE MARCHE_ARTENAY CI	150	67,7	20	30	45	50

- 1 Zones de dangers définies dans la circulaire 2006-55 ou BSEI n°06-254
- 2 Zones de dangers définies pour un seuil de 8 kW/m²

POSTE	(1) Zone de dangers très graves Rayon (m)	(1) Zone de dangers graves Rayon (m)	(1) Zone de Dangers Significatifs Rayon (m)	(2) Zone d'Effets Dominos Rayon (m)	(3) Servitude d'Utilité Publique Rayon (m)
ASCHERES LE MARCHE COUP. ET DP	5	25	40	32	40

- 1 Zones de dangers définies dans la circulaire 2006-55 ou BSEI n°06-254
- 2 Zones de dangers définies pour un seuil de 8 kW/m²
- 3 A titre d'information, sous couvert des arrêtés préfectoraux définitifs : zones de servitudes d'utilité publique nécessitant une analyse conformément à l'arrêté ministériel du 5 mars 2014,

LE RISQUE D'INCENDIE

La défense extérieure contre l'incendie de la commune est composée de la façon suivante :

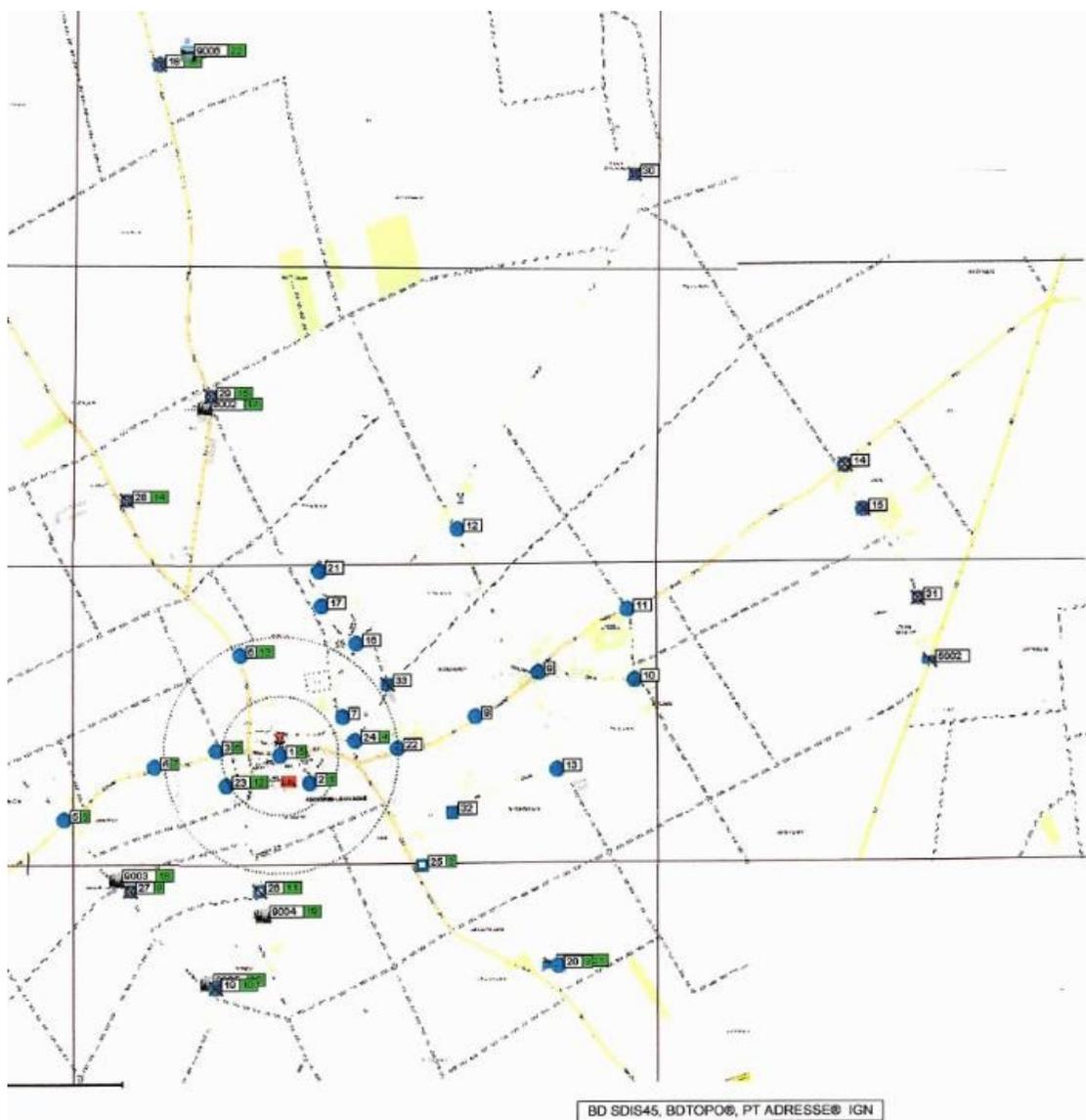
000001 Contrôle validée, réalisée le 11/05/2013 C.I.S. de ASCHÈRES-LE-MARCHÉ										
Hydrants										
N°	Type	Adresse	Diamètre d'g'alim.	Diamètre de sortie	Heure	État	Indisponible	En service	Non conforme	Observations
00002	PI 100	19 Rue Fleurie	Inconnu	100 / 2x65	Après midi	✓	✓	✓	✓	
00025	BI 080	n°35 rue du Pavé	Inconnu	100	Après midi	✓	✗	✓	✓	Perf. 30 < Débit < 60 m³/h
00020	PI 100	Route de Neuville aux Bois, RD11 à la Zone d'Activité	Inconnu	100 / 2x65	Après midi	✓	✗	✓	✓	Perf. 30 < Débit < 60 m³/h
00024	PI 100	6 rue de Tressenville (Place du 11 Novembre)	Inconnu	100 / 2x65	Après midi	✓	✓	✓	✓	Nouveau poteau créé le 13 juillet 09 (pas de numéro)
00001	PI 100	26 Grande Rue	Inconnu	100 / 2x65	Après midi	✓	✓	✓	✓	
00003	PI 100	10 Rue de Beaumont	Inconnu	100 / 2x65	Après midi	✓	✓	✓	✓	
00004	PI 100	40 bis Rue de Beaumont	Inconnu	100 / 2x65	Après midi	✓	✗	✓	✓	Perf. 30 < Débit < 60 m³/h
00005	PI 100	70 Rue de Beaumont	Inconnu	100 / 2x65	Après midi	✓	✗	✓	✓	Perf. 30 < Débit < 60 m³/h
00027	BI 080	28 Rue de Beauvilliers	Inconnu	065	Après midi	✓	✗	✓	✓	Perf. Débit < 21m³/h
00019	PI 100	82 Rue de Glatigny angle Rue de Beauvilliers	Inconnu	100 / 2x65	Après midi	✓	✗	✓	✓	Perf. Débit < 21m³/h
00026	BI 080	44 Rue de Glatigny	Inconnu	065	Après midi	✓	✗	✓	✓	Perf. 30 < Débit < 60 m³/h
00023	PI 100	Face au 16 Rue des Tourelles	Inconnu	100 / 2x65	Après midi	✓	✓	✓	✓	
00008	PI 100	34 belle Rue	Inconnu	100 / 2x65	Après midi	✓	✓	✓	✓	Perf. 30 < Débit < 60 m³/h
00028	BI 080	Ld La Muld, Route de Toury D11	Inconnu	065	Après midi	✓	✗	✓	✓	Perf. Débit < 21m³/h
00029	BI 080	Ld La Ferme le Moulin d'Aschères, Route de Spuis RD110	Inconnu	065	Après midi	✓	✗	✓	✓	Perf. Débit < 21m³/h
00018	PI 080	Ld La Berde RD 110	Inconnu	100 / 2x65	Après midi	✓	✗	✓	✓	Perf. Débit < 21m³/h

Réserves										
N°	Type	Adresse	VOLUME m3	m3 / h Re-alim.	État	Indisponible	En service	Non conforme	Observations	
05001	RI AIR	Route de Neuville D11 - LD La Bonne Dame - ZA	120	-	✓	✗	✓	✓	État : Lignets) d'aspi HS	
00002	RI	LIEU DIT LA FERME DU MOULIN	120	-	✗				FIN DES TRAVAUX PREVU POUR JUIN 2013 Point d'eau non implanté : EN PROJET	
00003	RI	BEAUVILLARD SECTION G PARCELLE 1246	0	-	✗				Point d'eau non implanté : EN PROJET	
00004	RI	GLATIGNY SECTION W PARCELLE 263	0	-	✗				S. G. G. G. G. Point d'eau non implanté : EN PROJET	
05005	RI	DERRIERE LES BRASIERES SECTION ZS PARCELLE 168	0	-	✗				J. G. G. G. G. Point d'eau non implanté : EN PROJET	

Les futurs projets des bâtiments agricoles feront l'objet d'une étude de permis de construire par le SDIS.

000902 Contrôle validée, réalisée le 11/05/2013 C.I.S. de ASCHÈRES-LE-MARCHÉ										
Hydrants										
N°	Type	Adresse	Diamètre d'g'alim.	Diamètre de sortie	Heure	État	Indisponible	En service	Non conforme	Observations
00032	BI 100	65 Rue des Champs	Inconnu	100	Matin	✓	✗	✓	✓	Perf. 30 < Débit < 60 m³/h
00013	PI 100	28 Rue des Champs	Inconnu	100 / 2x65	Matin	✓	✓	✓	✓	
00010	PI 100	28 Rue du Château angle Rue de Saint-Aignan	Inconnu	100 / 2x65	Matin	✓	✗	✓	✓	Perf. 30 < Débit < 60 m³/h
00011	PI 100	n°76 Rue de Rougemont angle Rue du Château	Inconnu	100 / 2x65	Matin	✓	✓	✓	✓	
00014	PI 080	188 rue de Rougemont RD 133 Ld Boulay	Inconnu	65 / 2x40	Matin	✓	✗	✓	✓	Perf. Débit < 21m³/h
00015	PI 080	Ld Boulay, 17 Rue de Boulay	Inconnu	100 / 2x65	Matin	✓	✗	✓	✓	Perf. Débit < 21m³/h
00031	BI 080	Rue de Boulay LD Bel air	Inconnu	100	Matin	✓	✗	✓	✓	Perf. Débit < 21m³/h
00009	PI 100	n°81 rue de Rougemont (Place de Rougemont)	Inconnu	100 / 2x65	Matin	✓	✓	✓	✓	
00008	PI 100	40 Rue de rougemont	Inconnu	100 / 2x65	Matin	✓	✓	✓	✓	
00022	PI 100	11 Rue de Rougemont	Inconnu	100 / 2x65	Matin	✓	✓	✓	✓	
00007	PI 100	16 Rue de Tressenville	Inconnu	100 / 2x65	Matin	✓	✓	✓	✓	
00016	PI 100	Rue de Tressenville angle rue Amédée Guérin	Inconnu	100 / 2x65	Matin	✓	✓	✓	✓	
00017	PI 100	14 rue Amédée Guérin	Inconnu	100 / 2x65	Matin	✓	✓	✓	✓	
00021	PI 100	22 rue Amédée Guérin	Inconnu	100 / 2x65	Matin	✓	✗	✓	✓	Perf. 30 < Débit < 60 m³/h
00033	BI 100	Rue du Sauvageon (terrain de jeux de la Poirière)	Inconnu	100	Matin	✓	✗	✓	✓	Perf. 21 < Débit < 30 m³/h
00012	PI 100	56 Rue de Champonceau	Inconnu	100 / 2x65	Matin	✓	✓	✓	✓	
00030	BI 100	Ld Ferme deTressenville	Inconnu	100	Matin	✓	✗	✓	✓	Perf. Débit < 21m³/h

Réserves										
N°	Type	Adresse	VOLUME m3	m3 / h Re-alim.	État	Indisponible	En service	Non conforme	Observations	
00001	FOR NAF	LDT BELAIR	60	-	✗				dossier D-009-00108 agrandissement d'un hangar de stockage de matériels agricoles 1 forage de 100 m³/h environ pour réalimenter une nappe tampon de 60 m³ visite du site effectué le 12/04/2012 Point d'eau non implanté : EN PROJET	



atopia